

Développement Durable

CAHIER 20
Septembre 2020

Mécanisme simplifié d'examen par les pairs des stratégies de développement durable des pays méditerranéens

Rapport de Synthèse 2016-2019

Directeur de publication

Elen Lemaitre-Curri, Plan Bleu

Auteurs

Wafa Essahli et Spyros Kouvelis

Relecteurs

Christian Averous, Elen Lemaitre-Curri, François Guerquin, avec la contribution de Julien Le Tellier

Remerciements

La méthodologie SIMPEER a été développée par Wafa Essahli, Spyros Kouvelis et Julien Le Tellier, avec l'appui de Christian Averous et Aldo Ravazzi, Vice-Présidents du Plan Bleu

La préparation et l'édition de ce rapport ont été soutenues par les correspondants nationaux et contacts clés SIMPEER : Klodiana Marika et Mihallaq Qirjo (Albanie), Mohamed Moatemed Eissawy (Egypte), Anne-France Didier et François Guerber (France), Jelena Knezevic et Ivana Stojanovic (Montenegro), Rajae Chafil, Mohammed Maktit et Mosbah Abaza (Maroc) et Lofti Ben Said (Tunisie).

Ce rapport est aussi construit sur de nombreuses interviews avec des parties prenantes privées et publiques des six pays participants.

Conception graphique et réalisation

La mise en page finale et la réalisation ont été effectuées par Pauline Simon (Plan Bleu).

Mention légale

Les termes utilisés et la présentation des documents à travers cette publication n'expriment en aucun cas des opinions du Plan Bleu et/ou du PNUE/PAM au sujet de la situation juridique de quelque pays, territoire, ville ou région que ce soit, ni sur ses autorités, ni sur la délimitation de ses frontières.

Les analyses et les conclusions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue du Plan Bleu et/ou du PNUE/PAM.

Droits de copyright

Le texte de la présente publication peut être reproduit en tout ou en partie à des fins pédagogiques et non lucratives sans autorisation spéciale de la part du détenteur du copyright, à condition de faire mention de la source. Le Plan Bleu serait reconnaissant de recevoir un exemplaire de toutes les publications qui ont utilisé ce matériel comme source. Il n'est pas autorisé d'utiliser la présente publication pour la revente ou à toute autre fin commerciale sans demander au préalable par écrit l'autorisation du Plan Bleu.

© 2020 Plan Bleu

Pour des fins bibliographiques, citer le présent volume comme suit :

Plan Bleu (2020). *Mécanisme simplifié d'examen par les pairs des stratégies de développement durable des pays méditerranéens. Rapport de Synthèse 2016-2019.*

Plan Bleu Cahier n°20

LISTE DES ACRONYMES

BRICS+G	Dialogue sur la durabilité et la croissance dans six pays - Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud (les pays du BRICS) et Allemagne
CAD/OCDE	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CAR/PB	Centre d'activités régionales Plan Bleu (PNUE/PAM)
CEE-ONU	Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
CdP (COP)	Conférence des Parties – Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de...
CMDD	Commission méditerranéenne du développement durable
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Convention de Barcelone	Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée
EPE	Examen des performances environnementales
FPHN	Forum politique de haut niveau
HFDD	Hauts fonctionnaires au développement durable
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MEP	Mécanisme d'examen par les pairs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PEE/CEE-ONU	Programme écologique pour l'Europe de la CEE-ONU
SGC	Système de gestion des connaissances
SIMPEER	Mécanisme simplifié d'examen par les pairs
SMDD 2016-2025	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025
SNDD	Stratégie(s) nationale(s) de développement durable
SNTEDD	Stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES	3
I. INTRODUCTION	5
II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE SIMPEER	6
2.1. Approche du SIMPEER	6
2.2. Dimensions de l'analyse SIMPEER	6
III. PRINCIPAUX RÉSULTATS DES EXERCICES SIMPEER 2016-2017 ET 2018-2019	7
3.1. Pays volontaires	8
3.2. Missions Pays	8
3.3. Réunions d'examen par les Pairs	8
IV. ANALYSES SELON LES DIMENSIONS DE SIMPEER	9
4.1. Contexte général des SNDD dans les pays participants	14
4.2. Leadership et appropriation	16
4.3. Intégration et liens entre les trois dimensions du développement	18
4.4. Gouvernance	21
4.5. Ressources et moyens mis en œuvre	23
4.6. Suivi et évaluation	23
V. PRÉOCCUPATIONS TRANSVERSALES ET APPORT DE LA DIMENSION RÉGIONALE MÉDITERRANÉENNE	25
VI. CONCLUSION	26
RÉFÉRENCES	28

I. INTRODUCTION

Le [Mécanisme simplifié d'examen par les pairs \(SIMPEER\)](#) est un outil d'échange d'expériences, de politiques et de bonnes pratiques sur la mise en œuvre du développement durable à l'échelle nationale entre pays Parties à la Convention de Barcelone, c'est-à-dire les 21 pays riverains de la mer Méditerranée. Conçu à partir de l'analyse des mécanismes d'examen par les pairs existants, le SIMPEER se veut simple, efficace et efficient :

- Simple, parce qu'il s'appuie sur une équipe projet de deux à trois personnes qui joue un rôle de facilitateur, en analysant les documents stratégiques des pays participants, élaborant les versions initiales des rapports nationaux et appuyant les échanges entre les pays pairs ;
- Efficace, parce que les pays s'engagent, sur la base d'une méthodologie approuvée au début de l'exercice, à être autant examinateurs qu'examinés, à collecter les informations nécessaires à l'analyse des Stratégies nationales de développement durable (SNDD) et à mobiliser les parties prenantes pour consultation et concertation au cours des missions dans les pays ;
- Efficient, de par les bénéfices qui en découlent pour les pays au regard des moyens mis en œuvre et des délais de réalisation.

Ainsi, les moyens humains, financiers et logistiques nécessaires au SIMPEER sont relativement modestes : ni secrétariat permanent, ni mobilisation d'experts pendant de longues périodes. Les missions dans les pays sont de deux ou trois jours et la réunion d'examen par les pairs de deux journées maximum. Un exercice d'examen se tient au plus, sur une intersession entre deux Conférences des parties à la Convention de Barcelone, soit deux années. Les bénéfices qui en résultent pour les pays sont nombreux. Le SIMPEER permet aux pays participants de procéder à l'examen de leur SNDD au regard de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 (SMDD), utilisée comme cadre de référence. Cette stratégie constitue une déclinaison à l'échelle de la région méditerranéenne des orientations mondiales du [Programme de développement durable à l'horizon 2030 \(Agenda 2030\)](#) et de ses [Objectifs de Développement Durable \(ODD\)](#). Le SIMPEER contribue à mettre en exergue les liens entre les dimensions du développement durable et entre les différents ODDs afin de mieux les intégrer dans les politiques sectorielles. Il permet de renforcer la coopération avec la communauté internationale et d'incorporer les recommandations et décisions des accords internationaux dans les initiatives nationales. Le SIMPEER constitue une incitation et une opportunité pour collecter et synthétiser tous les travaux stratégiques réalisés par un pays, non seulement dans le cadre de l'Agenda 2030 et ses ODD, mais aussi d'autres conventions et accords thématiques (par exemple sur le climat, la biodiversité, la désertification, la pollution, etc.). Le SIMPEER reflète les progrès accomplis par le pays pour intégrer ces politiques thématiques dans ses stratégies, politiques et actions de développement.

De par son caractère synthétique, le SIMPEER peut appuyer de façon efficace l'intégration et la sensibilisation sur le développement durable. La réussite et l'efficacité du processus SIMPEER supposent que les pays participants partagent des valeurs, un engagement en faveur du développement durable, une confiance mutuelle et une ouverture d'esprit. Il est donc important que les Parties contractantes aient une bonne connaissance et compréhension du processus, qu'elles soient fermement engagées dans sa mise en œuvre, et que tous les participants mettent en place des conditions favorables, notamment des ressources humaines suffisantes, pour mener à bien le processus. Le SIMPEER a été testé lors d'un premier exercice en 2016-2017, dont les résultats ont été restitués à la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et à la Conférence des Parties (COP) à la Convention de Barcelone. Les Parties Contractantes ont réaffirmé leur intérêt pour cet exercice d'apprentissage mutuel. Elles ont recommandé de maintenir le processus et de :

- Renforcer la participation des parties prenantes au niveau national, voire régional et local, dans les pays participants ;
- Améliorer les liens entre le SIMPEER et les Examens nationaux volontaires des ODD présentés au Forum politique de haut niveau des Nations Unies ;
- Impliquer les pays participants au premier exercice pour renforcer les échanges entre les pays méditerranéens et assurer la continuité du SIMPEER.

Au regard de ces recommandations, la méthodologie a été réajustée pour :

- Analyser le degré d'intégration de la SMDD et de l'Agenda 2030 et ses ODD dans les SNDD ;
- Etablir davantage de liens avec la préparation et/ou le suivi des Examens nationaux volontaires ;
- Renforcer le rôle du SIMPEER en tant que mécanisme d'appui au processus national de mise en œuvre, révision ou élaboration des SNDD ;
- Envisager l'implication d'acteurs locaux en fonction des besoins exprimés par les pays volontaires ;
- Elaborer des documents de communication et d'infographie pour assurer la diffusion des résultats et des leçons, et promouvoir le SIMPEER à l'échelle méditerranéenne voire au-delà.

Le Plan Bleu, Centre d'activités régionales du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM), a été chargé de faciliter les deux exercices de 2016-2017 et 2018-2019. L'exercice pilote s'est déroulé entre juin 2016 et avril 2017. Il a impliqué la France, le Maroc et le Monténégro, pays volontaires. L'Albanie, l'Egypte et la Tunisie se sont engagés volontairement à participer au deuxième exercice qui s'est déroulé entre mars et novembre 2019.

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SIMPEER

2.1. APPROCHE DU SIMPEER

L'approche du SIMPEER s'appuie sur trois phases essentielles : préparation, consultation et examen. Elle met également l'accent sur la diffusion et la gestion des connaissances afin de renforcer l'efficacité du processus.

Le processus SIMPEER s'inspire, en particulier, de la démarche BRICS+G². Ainsi, les Parties contractantes s'impliquent d'une manière volontaire dans l'examen SIMPEER où elles sont à la fois examinées et examinatrices. La phase préparatoire est conduite en étroite concertation avec le point de contact national. Celui-ci recueille et transmet les documents stratégiques pertinents qui sont d'abord analysés par l'équipe d'appui. Cette analyse permet d'identifier les questions à soulever lors de la phase de consultation. La consultation dans les pays participants, deuxième phase de l'exercice, implique la plus grande diversité possible de parties prenantes et d'acteurs du développement durable à l'échelle nationale, voire aux échelles régionale et locale.

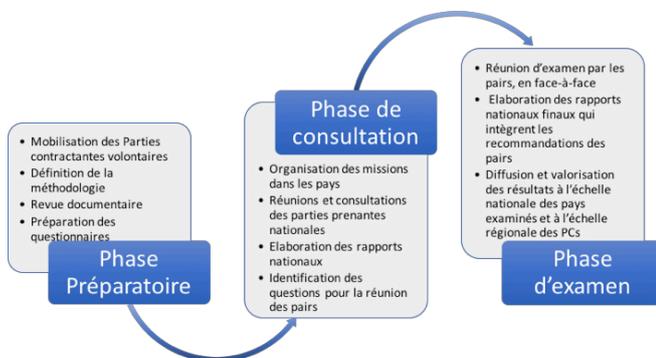


Figure 1 : Les trois phases de mise en œuvre du SIMPEER

La phase de consultation permet de recueillir les commentaires des acteurs sur l'analyse réalisée et d'identifier avec eux les bonnes pratiques à partager avec les pays pairs et les questions à leur poser. La troisième phase, celle d'examen par les pairs, prévoit l'échange des rapports nationaux entre les pays impliqués et une réunion en face-à-face où chacun des points de contact nationaux présente les résultats de la phase de consultation qui sont discutés et commentés par les pairs.

Un schéma de mise en œuvre de l'examen SIMPEER est fourni en Annexe. Celui-ci présente les principaux produits attendus et les attributions des principaux intervenants : le système PNUE/PAM - Convention de Barcelone, les pays volontaires impliqués, le Plan Bleu et l'équipe d'experts.

2.2. DIMENSIONS DE L'ANALYSE SIMPEER

Le cadre analytique du SIMPEER s'appuie sur les éléments qui caractérisent une SNDD saine et efficace que sont :

- le leadership, l'appropriation de la SNDD par les acteurs nationaux et de solides engagements politiques en ce sens ;
- l'intégration entre les trois composantes du développement durable ; les liens entre objectifs économiques, sociaux et environnementaux sont pris en compte et ces objectifs sont intégrés à l'ensemble des secteurs, territoires, en tenant compte de la solidarité entre générations ;
- la gouvernance, l'inclusion, la participation, les partenariats fructueux et institutionnalisés, la confiance entre les différents acteurs et les différents niveaux de gouvernance ;
- les ressources et moyens de mise en œuvre notamment à travers la budgétisation et la traçabilité des investissements consentis pour le développement durable ;
- le suivi et l'évaluation du processus, des résultats et des impacts.

Pour compléter le cadre analytique du SIMPEER, les éléments ci-dessus sont mis en perspective avec les objectifs et orientations stratégiques de la SMDD. Les orientations méthodologiques du SIMPEER sont structurées pour faciliter l'analyse transversale des politiques nationales et l'échange d'expériences entre pays, tout en s'autorisant une certaine souplesse pour s'adapter aux spécificités nationales.



III. PRINCIPAUX RÉSULTATS DES EXERCICES SIMPEER 2016-2017 ET 2018-2019

3.1. PAYS VOLONTAIRES

Pour les deux premiers exercices, ce sont, dans l'ordre chronologique de leur engagement, le Monténégro, le Maroc, la France, la Tunisie, l'Albanie et l'Égypte qui ont confirmé leur volonté de participer au SIMPEER. Ces six pays assurent ainsi une bonne distribution géographique régionale qui repose sur la participation de pays à différents niveaux de développement, représentant une diversité de pratiques et cultures en matière d'environnement et de développement. Des pays de chaque sous-région de la Méditerranée (nord, sud et est) ont participé au SIMPEER.

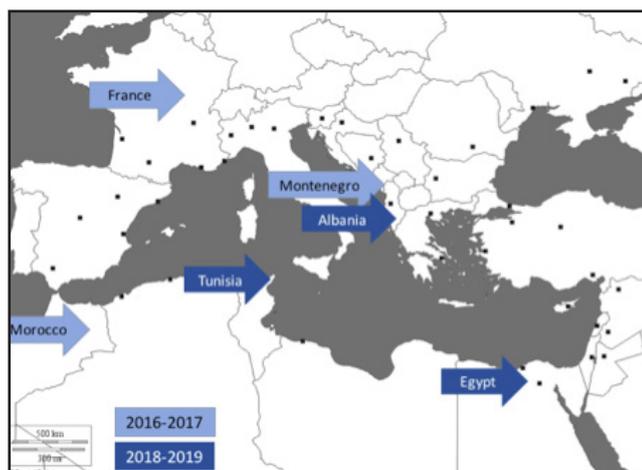


Figure 2 : Pays participants aux deux exercices SIMPEER, 2016-2017 & 2018-2019



	Albanie	Égypte	France	Maroc	Monténégro	Tunisie
Population	2,8 Mo hab.	97,55 Mo hab.	66,99 Mo hab.	36,03 Mo hab.	0,62 Mo hab.	11,5 Mo hab.
Taux d'accroissement du PIB 2018³	4 %	5,3 %	1,7%	3,0%	4,9%	2,5%
Taux de Pauvreté (1,9 \$US par jour de 2011)⁴	1,1 % (2012)	1,3% (2012)	0,115	1% (2013)	1% (2013)	0,3% (2015)
Indice de développement humain 2019⁵	0,791 69 ^{ème}	0,700 116 ^{ème}	0,981 26 ^{ème}	0,676 121 ^{ème}	0,816 52 ^{ème}	0,739 91 ^{ème}
Indice de compétitivité générale 2017-2018⁶	4,18 80 ^{ème}	3,90 115 ^{ème}	5,18 21 ^{ème}	4,24 70 ^{ème}	4,15 82 ^{ème}	3,95 95 ^{ème}
Indice de performance environnementale 2018⁷	65,46 40 ^{ème}	61,21 66 ^{ème}	83,95 2 ^{ème}	63,47 54 ^{ème}	61,33 65 ^{ème}	62,35 58 ^{ème}
Empreinte écologique en ha par personne 2014⁸	2,04	1,96	4,75	1,82	NA	2,19
Indice de développement durable (ODD) 2019⁹	70,3 60 ^{ème}	66,2 92 ^{ème}	81,5 4 ^{ème}	69,1 72 ^{ème}	67,3 87 ^{ème}	70 63 ^{ème}

Tableau 1 : Les pays volontaires participants aux exercices SIMPEER 2016-2017 et 2018-2019, en quelques chiffres

3 <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG>

4 <http://povertydata.worldbank.org/poverty/country/> pour les 5 pays sauf pour la France, <https://data.oecd.org/ir/inequality/taux-de-pauvrete.htm>

5 <http://hdr.undp.org/en/content/2019-human-development-index-ranking>

6 <http://www3.weforum.org/docs/GCR2017-2018/05FullReport/TheGlobalCompetitivenessReport2017-2018.pdf>

7 <https://epi.envirocentereale.edu/epi-topline>

8 <https://data.footprintnetwork.org/#/sustainableDevelopment/cn=all&yr=2014&type=BCpc.FFCpc>

9 <https://dashboards.sdgindex.org/#/>

3.2. MISSIONS PAYS

Pays	Dates et lieu
Monténégro	du 10 au 13 janvier 2017, Podgorica
Maroc	du 7 au 9 février 2017, à Rabat
France	les 27 et 28 avril 2017, à Paris
Tunisie	les 19 & 20 septembre 2019, Gabès & Kairouan du 23 au 25 septembre 2019, Tunis
Albanie	du 21 au 23 octobre 2019, Tirana
Egypte	du 27 au 29 octobre 2019, Le Caire

Tableau 2 : calendrier des missions dans les pays, exercices 2016-2017 & 2018-2019

Les missions dans les pays ont montré la capacité de l'autorité nationale en charge de l'environnement et/ou du développement durable à mobiliser les autres acteurs gouvernementaux, des collectivités locales, de la société civile, des milieux académiques et du secteur privé – ce dernier ayant cependant été plus difficile à rencontrer.

De même, il a été noté, dans tous les pays participants, un fort engagement de l'autorité nationale en charge de l'environnement et la mobilisation dynamique et volontariste des équipes nationales chargées de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la SNDD et des processus de mise en œuvre du développement durable.

3.3. RÉUNIONS D'EXAMEN PAR LES PAIRS

La première réunion d'examen par les pairs a eu lieu le 27 avril 2017 à Nice, en France, à la suite de la Réunion des Points focaux du Plan Bleu et la deuxième les 19 et 20 novembre 2019 à Marseille, en France.

Les présentations des rapports nationaux, structurées autour des cinq dimensions de l'analyse SIMPEER, ont permis à chacun des pays de mettre en relief ses acquis, ses réussites et de questionner les défis qui se posent dans la mise en œuvre de sa SNDD. Les autres pays, intervenant à chaque fois pour commenter ces éléments, ont apporté leurs commentaires et formulé leurs recommandations.

Lors de la réunion de 2019, deux pays ayant participé à l'exercice précédent (France et Maroc) ont fait le point sur la mise en œuvre, dans leur pays, des recommandations du SIMPEER 2016-2017. Ces présentations ont permis d'apprécier les bénéfices tirés de l'examen par les pairs qui éclaire plusieurs aspects de la mise en œuvre des SNDD, généralement en relation avec celle des ODD.

Les deux réunions ont bénéficié de la participation de représentants de la CMDD et du Bureau du Plan Bleu. La réunion de 2019 a été accueillie par la Ville de Marseille qui en a assuré l'ouverture et qui y a contribué, notamment par une intervention sur le rôle des autorités locales dans la mise en œuvre du développement durable en France.



IV. ANALYSES SELON LES DIMENSIONS DU SIMPEER

Outre des échanges et discussions très riches au cours d'entretiens approfondis et de focus groupes, le SIMPEER a conduit à la préparation de rapports méthodologiques, de rapports nationaux et de rapports des réunions d'examen par les pairs. Ces rapports sont accessibles sur le site Web du Plan Bleu au lien suivant : <https://planbleu.org/event/reunion-dexamen-par-les-pairs/>. Ces produits sont complétés par le présent document de synthèse.

Les recommandations et les commentaires formulés lors de la réunion d'examen par les pairs, détaillés dans chaque rapport national, sont synthétisés ci-après pour chacune des cinq dimensions de l'analyse.



4.1. CONTEXTE GÉNÉRAL DES SNDD DANS LES PAYS PARTICIPANTS¹⁰

Pays	Cadre de développement durable	Cadre de mise en œuvre des ODD	Revue nationale volontaire au Forum politique de haut niveau	SMDD ODD14 ¹¹
Albanie	Stratégie nationale de développement et d'intégration		2018	Pas de mention spécifique de la SMDD et peu d'avancée significative sur la mise en œuvre de l'ODD14
Egypte	Stratégie de développement durable : Egypte Vision 2030		2016 2018	Pas de mention spécifique de la SMDD et peu d'avancée significative sur la mise en œuvre de l'ODD14
France	Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable, 2015-2020	Une feuille de route par ODD	2016	
	2019 : Une feuille de route ODD		2019	Feuille de route spécifique sur l'ODD14 Réflexion pour la mise en place d'un tableau de bord volontaire de suivi de leurs impacts avec le secteur privé/entreprises du CAC10
Maroc	Stratégie nationale de développement durable, 2016-2030	Etude du degré d'intégration des ODDs dans la SNDD	2015 2020 (prévue)	SMDD cadre de référence d'élaboration de la SNDD
Monténégro	Stratégie nationale de développement durable 2016-2030, intégrant les 17 ODD		2016	SMDD cadre de référence d'élaboration de la SNDD
Tunisie	Stratégie nationale de développement durable, 2016-2020	Mise en œuvre coordonnée par le Ministère du développement, des investissements et de la coopération internationale	2019	SMDD et SNDD processus non-croisant, mention du processus SMDD dans le préambule de la SNDD mais pas d'intégration spécifique

Tableau 3 : Contexte général du développement durable dans les pays participants au SIMPEER

¹⁰ Les pays participants sont introduits par ordre alphabétique et non dans l'ordre de leur participation.

¹¹ L'Objectif de développement durable 14 : « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » est le plus directement ciblé par la Convention de Barcelone.

• Albanie

Le gouvernement albanais a adopté la deuxième Stratégie nationale de développement et d'intégration, 2015-2020 (National Strategy for Development and Integration, NSDI-II 2015-2020) en mai 2016 en tant que composante essentielle du système de planification intégrée. Ce document stratégique reflète la vision, les priorités, les objectifs et les moyens du développement social et économique et des aspirations à l'intégration à l'Union européenne (UE) à l'horizon 2020. La NSDI-II 2015-2020 est le document politique clé définissant la vision de développement de l'Albanie. Il est considéré comme un instrument de planification pour le développement durable, coordonnant les objectifs de développement et ceux d'intégration à l'UE. La NSDI-II 2015-2020 est organisée autour du projet d'adhésion à l'UE qui constitue l'objectif primordial de la politique nationale de développement soutenu par tous les partis politiques d'Albanie. Le processus d'adhésion à l'UE constitue un moteur important de développement dans la mesure où il conduit à l'intégration dans les processus nationaux des acquis européens en matière de gouvernance.

La stratégie nationale de développement repose sur les bases fondamentales, transversales, de bonne gouvernance, démocratie et État de droit et comporte trois piliers sectoriels principaux (Figure 3).

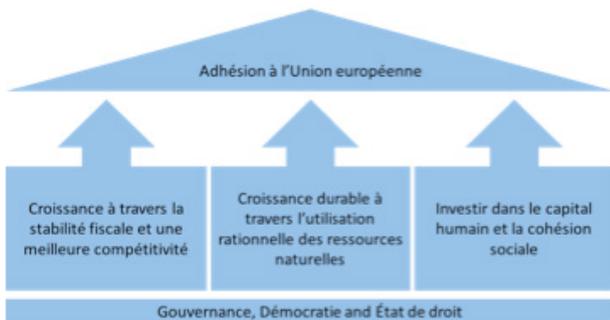


Figure 3 : Base et piliers de la NSDI-II 2015-2020

Les priorités clés du gouvernement telles que définies dans la NSDI-II 2015-2020 sont :

- Des services publics innovants et centrés sur le citoyen (gouvernance) ;
- La relance et consolidation financière du secteur de l'énergie
- L'encouragement de l'innovation et de la compétitivité (investissements directs étrangers et investissements nationaux) ;
- La gestion intégrée de l'eau ;
- La gestion intégrée des terres.

La révision de la NSDI-II est prévue en 2020. Elle devrait permettre de définir la Vision 2030 du pays déclinant les ODD dans la planification nationale du développement et d'adopter un horizon temporel de plus long terme (au-delà de 7 ans).

• Egypte

Fin 2015, alors que la feuille de route politique fondée sur la nouvelle Constitution du pays se mettait en place, l'Égypte a entamé le développement de sa vision d'un avenir meilleur en élaborant sa stratégie de développement durable (Sustainable Development Strategy, SDS: Egypt's Vision 2030). L'objectif principal de la SDS est de doter l'Égypte d'une économie concurrentielle, équilibrée et diversifiée, basée sur l'innovation et le savoir, fondée sur la justice, l'intégrité sociale et la participation. La SDS vise une gouvernance écologique équilibrée et diversifiée ; elle prévoit d'investir autant sur les ressources naturelles que sur le capital humain pour réaliser un développement durable et améliorer la qualité de vie des Égyptiens. Le processus est impulsé par l'État avec la participation des parties prenantes. Au regard des trois dimensions principales du développement durable, la stratégie est basée sur des piliers :

- La dimension économique comprend les piliers de la croissance économique, de l'énergie, de l'innovation, de la recherche scientifique, de la transparence et de l'efficacité des institutions ;
- La dimension sociale concerne les piliers de la justice sociale, de l'éducation et de la formation, de la santé et de la culture ;
- La dimension environnementale comprend les piliers de l'environnement et du développement urbain.

Deux autres piliers sont relatifs à la politique étrangère et la sécurité nationale, ainsi qu'à la politique intérieure, formant un cadre global et déterminant pour la stratégie et les autres piliers. En 2017, le ministère de la Planification, du Suivi et de la Réforme administrative a entamé la révision de la stratégie pour prendre en compte les difficultés qui ont entravé sa mise en œuvre et les changements structurels survenus, en particulier, l'introduction du programme d'ajustement structurel en 2016, les résultats du recensement national de 2017 avec une augmentation de la croissance démographique de 2,56%, et l'impact de cette croissance sur le budget de l'État sur les infrastructures et sur les services sociaux. La nouvelle version de la SDS comprend 9 objectifs, deux pour chacune des trois dimensions du développement durable et des objectifs plus transversaux sur la gouvernance, la sécurité (alimentaire, sanitaire, etc.) et les relations internationales.



Figure 4 : Piliers de la SDS : Egypt's Vision 2030

Le secteur de l'eau et la question du changement climatique sont davantage développés dans la nouvelle version de la stratégie pour prendre en compte leur dimension intersectorielle, à la mesure du défi qu'ils représentent en Egypte. La Stratégie devra également refléter clairement la priorité qu'accorde le pays à la mise en œuvre de la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique, sa volonté de sécuriser et de stabiliser son économie, et de mettre en place un environnement des affaires propices aux investissements et au développement. Ainsi, le processus de révision de la stratégie est basé sur les principes suivants :

- Renforcer la nature multidimensionnelle et interconnectée du développement durable ;
- Mettre en évidence les avantages du développement durable, par exemple à travers l'adoption de l'économie verte pour atteindre le développement durable.
- Engager les parties prenantes pour assurer l'appropriation.

Le processus a impliqué la consultation et la participation de nombreuses parties prenantes pour recueillir leurs contributions à la Stratégie. Les parties prenantes impliquées incluent les parlementaires, les syndicats, les femmes, les jeunes, la société civile et le secteur privé. Plus de 60 ateliers de travail ont été organisés et ont réuni les équipes désignées des différents ministères ainsi que les représentants des parties prenantes concernées.

• France

La Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), adoptée en Conseil des ministres le 4 février 2015, a été conçue de manière à assurer le découplage entre croissance économique et impacts environnementaux, ainsi que l'évolution vers un nouveau modèle économique et social. Poursuivant la dynamique amorcée par la précédente stratégie en termes de mobilisation des acteurs autour d'un projet de société, la SNTEDD repose sur deux volets essentiels et indissociables : l'innovation sociale et sociétale et l'innovation technologique et la recherche-développement en matière d'organisation et de procédés industriels. La Stratégie nationale répond à quatre enjeux écologiques majeurs : le changement climatique, la perte accélérée de la biodiversité, la raréfaction des ressources et la multiplication des risques sanitaires, enjeux identifiés par le Grenelle de l'environnement¹².

La SNTEDD comporte neuf axes transversaux (Figure 5), déclinés en priorités, autour d'une « vision commune pour tendre vers une société plus sobre à horizon 2020 (axes 1 à 3), en proposant les leviers adéquats pour accélérer et accompagner la transformation du modèle économique et social (axes 4 à 6) et en renforçant la pédagogie et la gouvernance pour favoriser l'appropriation et l'action de tous (axes 7 à 9) ».

Les 9 axes de la SNTEDD 2015-2020		
<p>une société plus sobre à horizon 2020</p> <p>Axe 1 : développer des territoires durables et résilients</p> <p>Axe 2 : s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone</p> <p>Axe 3 : prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales</p>	<p>des leviers pour accélérer et accompagner la mutation de la société</p> <p>Axe 4 : inventer de nouveaux modèles économiques et financiers</p> <p>Axe 5 : accompagner la mutation écologique des activités économiques</p> <p>Axe 6 : orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique</p>	<p>une pédagogie et une gouvernance pour favoriser l'appropriation et l'action de tous</p> <p>Axe 7 : éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable</p> <p>Axe 8 : mobiliser les acteurs à toutes les échelles</p> <p>Axe 9 : promouvoir le développement durable aux niveaux européen et international</p>

Figure 5 : Axes de la SNTEDD 2015-2020

Au cours de l'année 2018-2019, et devant la question de la suite à donner à la SNTEDD dans le contexte de mise en œuvre des ODD, une communauté d'environ 300 acteurs, publics et privés d'horizons divers s'est engagée dans l'élaboration collective d'une feuille de route nationale. Ces travaux se sont déroulés sous la conduite d'un comité de pilotage associant État et société civile, présidé au niveau des ministres (ministères de la transition écologique et solidaire & de l'Europe et des affaires étrangères). Les enjeux de la France au regard des Objectifs de développement durable et leurs modalités de mise en œuvre ont été ainsi définis dans une feuille de route qui n'est donc pas uniquement celle de l'État mais celle de représentants de tous les acteurs de la société française. Cette feuille de route a été présentée au Forum politique de haut niveau pour le développement durable à New York en juillet 2019.

La feuille de route a pour objectif d'assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable et de renforcer la synergie dans la mise en œuvre entre l'agenda 2030 et l'accord de Paris. Elle est structurée autour d'une Vision à l'horizon 2030, et fixe le cap pour une France entreprenante, solidaire et écologique autour de six enjeux prioritaires¹³.

Par ailleurs, à l'issue d'une concertation menée sous l'égide du Conseil national de l'information statistique (CNIS) a été proposé mi-2018 un tableau de bord de 98 indicateurs qui constituent le cadre national pour le suivi des progrès de la France dans l'atteinte des 17 ODD. C'est ce tableau de bord qui est publié ici (Figure 6)¹⁴.

En parallèle, la France poursuivra sa participation au rapportage international des 232 indicateurs mondiaux auprès des agences onusiennes.

¹² Processus de consultation multi-acteurs de haut niveau, organisé en 2007, aboutissant à des recommandations pour l'environnement et le développement durable proposées au plus haut niveau de gouvernement

¹³ www.agenda-2030.fr

¹⁴ <https://insee.fr/fr/statistiques/2654964>

CHALLENGES & PRIORITIES

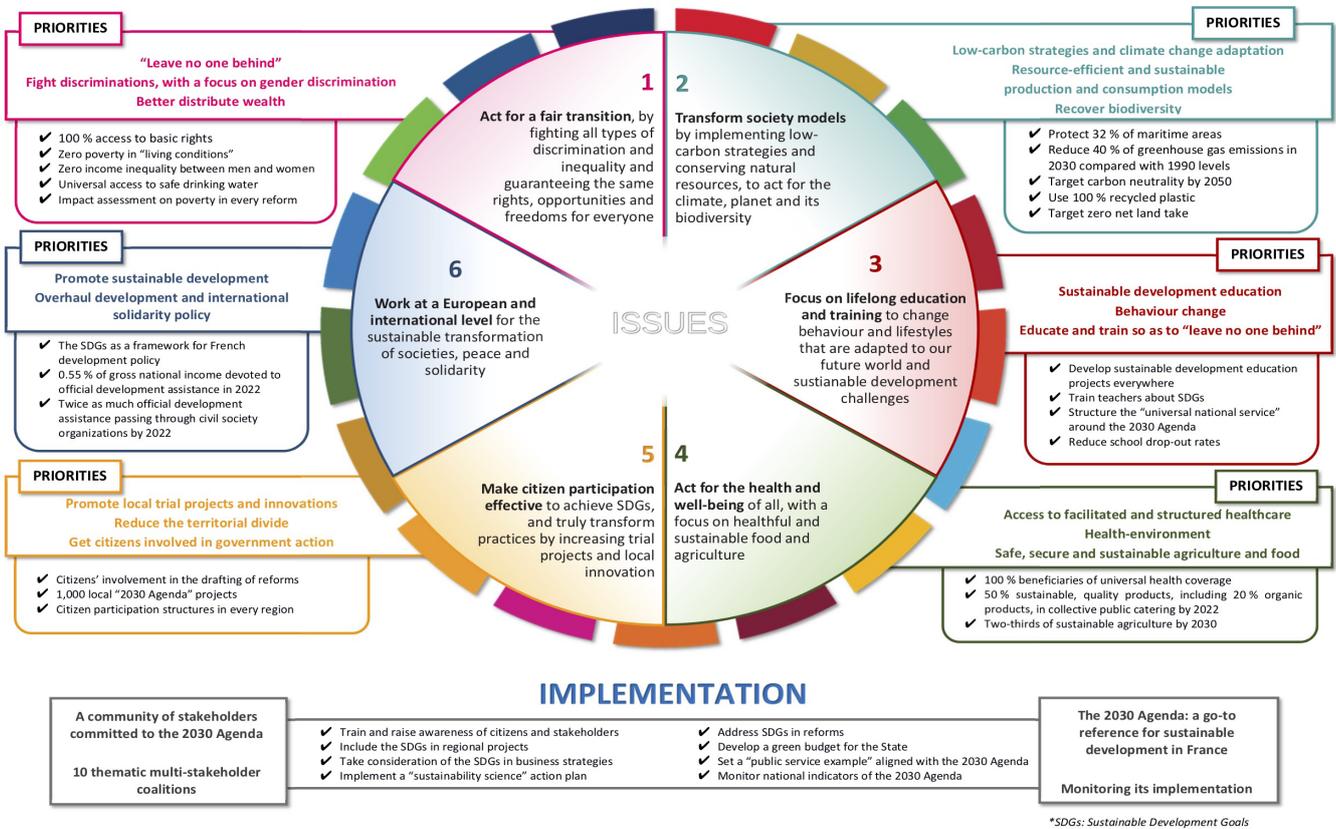


Figure 6 : Enjeux et priorités de la feuille de route Agenda 2030 de la France

• Maroc

La SNDD 2016-2030 du Maroc, officiellement adoptée en 2017, s'inscrit dans un cadre politique national volontariste, marqué par des référentiels institutionnels clairs qui consacrent le développement durable comme un objectif des politiques de développement du pays : la Constitution de 2011 et la Loi-cadre n°99-12. Son élaboration a été conduite par le ministère délégué chargé de l'Environnement à travers une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes du développement durable au Maroc : le secteur public, les acteurs privés et la société civile.

La SNDD 2016-2030 du Maroc couvre les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable. Déclinée en 29 plans d'action sectoriels, elle constitue ainsi un exemple en termes d'intégration de la durabilité dans les secteurs économiques les plus importants pour le développement du pays (tourisme, énergie, agriculture et pêche, artisanat, etc.). Le Maroc a développé une politique sur l'exemplarité de l'Etat centrée sur six objectifs (efficacité énergétique, commande publique, Etat employeur responsable, mobilité durable et gestion rationnelle des déchets, du papier et de l'eau). Cette politique se traduit par l'établissement de conventions intersectorielles qui constituent un levier pour entraîner les différents secteurs publics dans la mise en œuvre de la SNDD. Des conventions ont également été signées avec les régions pour accélérer la mise en œuvre locale. Une interface interministérielle suit l'avancement de la mise en œuvre des plans d'action et du Pacte de l'exemplarité de l'administration en matière de développement durable.

Encadré 1 : Pacte de l'exemplarité de l'Administration au Maroc

La SNDD du Maroc traduit l'engagement du pays à faire du développement durable un nouveau modèle de développement et un véritable projet sociétal. L'administration publique, à commencer par tous les ministères, est appelée à donner l'exemple et devenir un modèle pour les autres parties prenantes. Pour atteindre cet objectif, le Pacte de l'Exemplarité de l'Administration (PEA) promeut six objectifs :

1. Généraliser les démarches environnementales au sein des bâtiments publics ;
2. Inscrire les administrations publiques dans la logique de gestion et valorisation des déchets ;
3. Renforcer les initiatives d'un « Etat employeur responsable » ;
4. Intégrer une approche participative et améliorer la transparence ;
5. Promouvoir une commande publique durable et responsable ;
6. Développer l'exemplarité des acteurs publics en matière de mobilité.

Le PEA, assorti d'un guide méthodologique, a été envoyé à tous les départements ministériels par une circulaire du chef du Gouvernement pour les inviter à donner l'exemple en matière de Développement durable en rationalisant la consommation des ressources.

Des cibles prioritaires chiffrées ont été retenues pour la période 2019-2021 :

- La promotion des énergies renouvelables et des technologies de gestion rationnelle ou d'efficacité énergétique. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie de 5% en 2019, 10% d'ici 2020 et 20% en 2021.
- L'utilisation rationnelle des ressources en eau en réduisant la consommation par l'adoption de l'irrigation au goutte dans les espaces verts publics. L'objectif est de réduire la consommation d'eau de 10% en 2019 et de 20% en 2020 en vue d'atteindre à terme une réduction de 30%.
- L'augmentation de 30% à l'horizon 2020 de la part des voitures écologiques (hybrides ou électriques) dans le parc automobile de l'Etat, tout en réduisant la consommation de carburant d'environ 10% d'ici 2020 et de 15% en 2021.
- Le taux de tri des déchets à la source au niveau des administrations est porté à 30 % en 2019 pour atteindre 90 % en 2021.



Figure 8 : Enjeux et axes stratégiques de la SNDD 2016-2030 du Maroc

Les Observatoires régionaux pour l'environnement et leur interaction avec l'Observatoire national pour l'environnement sont des prérequis importants pour la mise en place du système de suivi-évaluation de la SNDD et pour maîtriser les coûts de collecte et de traitement des données.

• Monténégro

La Stratégie nationale de développement durable du Monténégro à l'horizon 2030 (SNDD à l'horizon 2030) est un processus national. Son contenu a été influencé par l'Agenda 2030 des Nations Unies, avec l'apport de la SMDD comme cadre stratégique régional. La SNDD à l'horizon 2030 a été élaborée à partir d'une évaluation de la mise en œuvre de la SNDD 2007, dans le contexte de la contribution du Monténégro au débat mondial sur l'Agenda pour le développement durable post-2015.

La SNDD du Monténégro se distingue également par le fait d'avoir été le premier document stratégique à intégrer et transposer les 17 ODD adoptés par la Communauté internationale en 2015. Cette transposition a été étendue au système de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNDD qui intègre les indicateurs définis et adoptés par les Nations Unies pour le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD.

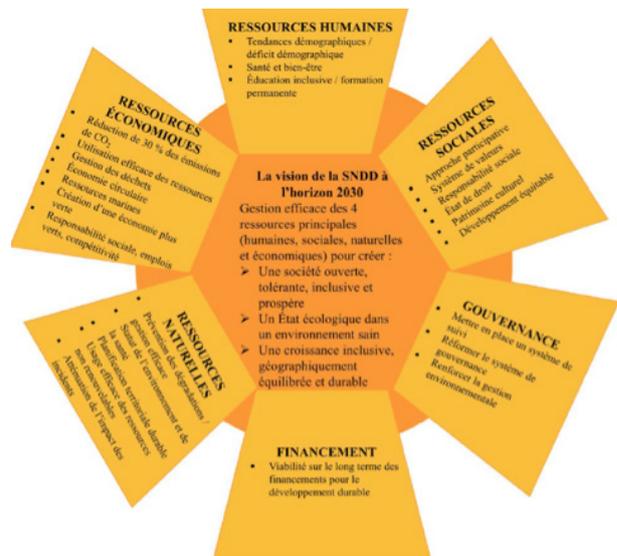


Figure 7 : Vision, priorités et axes stratégiques de la SNDD du Monténégro

• Tunisie

L'élaboration de la SNDD 2016-2020 s'inscrit dans un nouveau contexte sociopolitique caractérisé par une constitutionnalisation de la décentralisation et une démocratisation de la vie locale et des affaires publiques qui favorisent et renforcent l'émergence d'une gouvernance locale collective du développement en général et des ressources naturelles en particulier. La SNDD s'inscrit dans le long terme au niveau des principes et des orientations générales mais se donne un horizon temporel de plus courte durée en termes d'objectifs à atteindre et d'actions.



Figure 9 : Enjeux et axes stratégiques de la SNDD 2016-2020 de la Tunisie

En effet, au regard du contexte politique et social, des urgences identifiées dans la phase de diagnostic, et des profondes réformes institutionnelles qu'implique la nouvelle constitution, l'horizon de la SNDD a été limité à l'année 2020.

La SNDD adopte la vision élaborée par la Tunisie dans le cadre de l'exercice « la Tunisie que nous voulons » réalisé au cours des concertations menées à l'échelle internationale pour la préparation des ODD adoptés par la communauté internationale en juin 2015. Elle aborde, en 2019, une phase de révision qui a justifié l'élargissement de la consultation des parties prenantes à l'échelle régionale et locale lors de la mission pays réalisée dans le cadre de l'exercice SIMPEER en Tunisie, avec l'organisation d'un atelier d'une demi-journée dans les trois grandes régions du pays, à Gabès pour le Sud, Kairouan pour le Centre et Tunis pour le Nord.



4.2. LEADERSHIP ET APPROPRIATION

Document de référence Pays	Cadre de référence	Portage politique	Mécanismes de coordination	Secrétariat / Fonctionnement du mécanisme
Albanie NSDI-II 2016-2020	Processus d'adhésion à l'Union européenne Agenda 2030	Premier ministre	Comité interministériel	Département ministériel Primature
Egypte SDS-Egypt's Vision 2030	Constitution, 2011 Agenda 2030 – ODD	Président de la République	Comité interministériel	Ministère du plan, du suivi et de la réforme administrative
France SNTEDD 2016-2020	Conférence annuelle sur l'environnement Code de l'environnement	Président de la République	Conseil national de la transition écologique Réseau des hauts fonctionnaires du développement durable	Commissariat général du développement durable
France Vision 2030	Feuille de route 2030	Ministère de la transition écologique et solidaire, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères	Comité de pilotage présidé par les Ministères de la transition écologique et solidaire, et de l'Europe et des affaires étrangères	Commissariat général au développement durable
Maroc SNDD 2016-2030	Constitution, 2011 Loi n°99-12	SM, le Roi	Comité interministériel Conseil national de l'environnement	Secrétariat d'Etat chargé du développement durable
Monténégro SNDD 2030	ODD Agenda 2030	Ministère du tourisme et du développement durable	Conseil national du développement durable présidé par le Président	Département du développement durable, du changement climatique et de la gestion intégrée des zones côtières
Tunisie	Constitution, 2014 Loi n°	Ministère des affaires locales et de l'environnement	Commission Nationale du Développement Durable CNDD (non opérationnelle depuis 2011) Instance constitutionnelle indépendante du développement durable et du droit des générations futures (en cours de mise en place en 2019)	Direction générale du développement durable

Tableau 4 : Leadership et appropriation

Dans les pays étudiés, le développement durable en général et l'environnement en particulier sont explicitement inscrits dans les Constitutions nationales. Dans chaque pays, la SNDD est portée par une autorité de l'État. Plus haute est cette autorité, plus effectives sont l'appropriation de la stratégie par les autres départements ministériels et leur coordination.

Le processus d'élaboration de la SNDD est un processus participatif et inclusif, basé sur une analyse détaillée des stratégies précédentes, un diagnostic de la situation et les leçons tirées des expériences passées. Des pays comme le Maroc et la Tunisie ont recouru au benchmark d'expériences internationales.

L'appropriation de la stratégie par les parties prenantes, au-delà de leur participation au processus d'élaboration de la stratégie et aux différentes concertations et consultations qui sont organisées dans ce cadre, interpellent les pays. Les mécanismes de coordination qui sont mis en place gagneraient à s'appuyer sur un réseau de points focaux institutionnels dans les différents départements concernés, suffisamment forts et bien outillés pour pouvoir influencer la prise de décision au niveau de leur département, pour une déclinaison effective de la SNDD dans les politiques et plans d'action sectoriels selon des processus intégratifs et participatifs.

Même quand le leadership est assuré au plus haut niveau de l'État, le cadre opérationnel de coordination (conseil national, commission interministérielle, etc.) mériterait d'être renforcé en veillant à ce que les autres parties prenantes, y compris celles du secteur public, participent à la gouvernance. Il apparaît également nécessaire de veiller à ce que la délégation du leadership à un niveau inférieur de responsabilité n'implique pas une dilution des responsabilités et des engagements des ministères sur la mise en œuvre de la SNDD.

Pour être effectivement mises en œuvre, les dispositions et recommandations de la SNDD devraient se traduire dans les politiques sectorielles par des mécanismes et instruments divers : réglementations, instruments économiques, stratégies d'information, fonctionnement des organismes publics et privés, etc. L'adoption formelle par le gouvernement ou/et le parlement de la SNDD fournit la base légale et le mandat nécessaires pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes du secteur public, autour d'une synergie d'actions contribuant à la mise en œuvre effective de la stratégie. La définition d'un plan d'action précisant les priorités, les actions à engager, les responsabilités et les budgets est également nécessaire pour renforcer la mobilisation des parties prenantes dans la mise en œuvre de la SNDD.

Le rôle du département ministériel chargé de coordonner la mise en œuvre de la SNDD (ministère de l'environnement, du développement durable, ou autre) est essentiel dans le processus de mise en œuvre.

Il devrait être renforcé, autant que de besoin, par un plan de communication élaboré sous forme d'un plaidoyer axé sur les responsabilités des différents départements ministériels et sur les

intérêts des parties prenantes : santé, productivité des terres, etc. plutôt que les concepts génériques du développement durable.

La SNDD va au-delà des préoccupations environnementales, elle intègre les aspects sociaux et économiques ; elle requière ainsi une collaboration interministérielle accrue et une mise en cohérence des différentes instances chargées de la coordination et du dialogue telles que les conseils, commissions et autres instances thématiques de concertation (genre, jeunesse, etc.).

La participation de tous les acteurs et parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre de la SNDD permet de l'affranchir des aléas des agendas politiques. La définition de plans d'action annuels qui précisent des cibles atteignables et les rythmes de transition dans le cadre d'un processus participatif et inclusif est un autre moyen de faire de la SNDD un document de politique publique qui transcende les agendas électoraux et les durées des mandats politiques.

Les ODD peuvent représenter un moyen pour concilier le temps long du développement durable avec le temps court des calendriers politiques. Ils n'ont certes pas de caractère obligatoire au sens juridique, mais ils représentent toutefois une « ardente obligation » pour les pays qui se sont engagés vis-à-vis de la communauté internationale à les atteindre. La SNDD peut être l'outil de déclinaison des ODD dans les plans de développement nationaux à travers la traduction de l'Agenda 2030 en une Vision nationale 2030, la priorisation de ses 17 ODD et l'intégration des instruments régionaux comme la SMDD et internationaux comme les accords multilatéraux sur l'environnement.

L'implication des échelles régionales et locales dans la mise en œuvre des instruments stratégiques de développement durable constitue également un enjeu important dans la plupart des pays qui connaissent des processus innovants de décentralisation et de démocratie locale ou participative. C'est en effet au niveau local que les liens entre les différentes dimensions du développement durable et les différents ODD peuvent être mis en évidence plus facilement. Le rôle des collectivités locales et régionales n'est plus seulement un rôle de mise en œuvre de politiques et de plans de développement élaborés au niveau central. Elles ont un rôle de planification du développement à un niveau où les interactions entre les principes de durabilité sont plus concrètes et perceptibles. L'approche systémique est plus facilement mise en œuvre dans des territoires restreints et dans une approche ascendante. Le partage des attributions entre les différents niveaux de gouvernance s'appuie alors sur un principe de subsidiarité. L'administration centrale accompagne les collectivités locales dans la prise en charge de ces nouvelles responsabilités à travers des orientations structurantes, des actions de renforcement de capacités et la mise à disposition d'outils de planification, de participation, de consultation, de financement et de suivi adaptés.

Encadré 2 : Rôle des collectivités locales dans la promotion du développement durable

L'importance de l'action locale vis-à-vis du développement durable pose la question du rôle essentiel des villes. Les États, qui peuvent initier des réglementations ou des processus de planification descendants, comme ils le font en matière d'eau, d'air et de déchets, ne peuvent conduire en direct des démarches locales intégrées. En revanche, en appréhendant les problématiques globalement à l'échelle d'une municipalité, la réduction de la taille des territoires permet de gérer plus facilement la complexité des approches systémiques et transversales, et la proximité permet de s'appuyer sur l'humain en faisant participer les acteurs, pour conduire à partager des enjeux communs et retisser des synergies locales propices au développement durable. Cela permet de s'affranchir du caractère souvent segmenté des stratégies sectorielles élaborées par l'Etat à l'échelle nationale. Par ailleurs, au niveau national, il est souvent plus facile d'appliquer ou faire appliquer des solutions technologiques déjà connues, alors que la « créativité territoriale » peut être propice à de vrais changements de modes de vie au niveau local.

Bien sûr, cette vocation de la commune à être le lieu de mobilisation citoyenne et de mise en lien et en cohérence des politiques sectorielles (qui lui vaut de disposer en France de la « clause générale de compétences ») doit être perçue par les autres échelons territoriaux comme une force de proposition ascendante et doit respecter leurs propres prérogatives dans l'esprit du principe de subsidiarité afin de faciliter également l'harmonisation des politiques à des niveaux territoriaux supérieurs à celui de la commune. Il est ainsi primordial de penser la gouvernance multi-niveau pour clarifier et mieux articuler les modalités d'intervention des différents niveaux territoriaux dont le morcellement des compétences fait en grande partie obstacle aux approches systémiques indispensables pour viser globalement les ODD.

Cette clarification doit s'opérer dans le contexte de la révolution numérique qui peut favoriser de nouveaux modèles de développement local, collaboratifs, sobres et inclusifs, rendant possible des services « sur mesure » en partie mis en œuvre par les citoyens eux-mêmes (comme le co-voiturage dynamique et le transport à la demande, etc.). Ces nouveaux services, les nouveaux modes de vie, de travail, de production et de consommation, vont révolutionner le fonctionnement urbain et probablement même l'urbanisation. Les collectivités locales doivent être capables d'anticiper ces transitions, notamment au niveau juridique. Les ODD, compris dans leurs interrelations, leur seront un guide précieux.

Source : Jean-Charles Lardic, Directeur de la Prospective, Ville de Marseille, 2e Réunion d'examen par les pairs, Marseille, France, 19-20 novembre 2019

4.3. INTÉGRATION ET LIENS ENTRE LES TROIS DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT

Pays	Intégration horizontale	Intégration verticale
Albanie	Les piliers de la NSDI-II traduisent les objectifs stratégiques de développement économique du pays	L'administration locale a des compétences de plus en plus importantes en matière de gestion des ressources naturelles
Egypte	Le plan d'action définit les responsabilités et les obligations des différents ministères dans la mise en œuvre de la SDS : Egypt's Vision 2030 La définition des projets et des programmes de développement fondée sur l'approche de gestion intégrée des ressources naturelles	Le niveau local et régional est chargé de la mise en œuvre des projets et programmes élaborés par le niveau central La coordination établie au niveau centrale ne se transmet pas au niveau régional et local de l'administration
France	Le rôle des hauts fonctionnaires du développement durable est essentiel dans l'intégration du développement durable dans les secteurs Le rapport annuel au Parlement renforce la coordination intersectorielle	Formation des parties prenantes de l'échelle locale et régionale Elaboration et diffusion de guides
Maroc	La SNDD est conçue pour orienter les stratégies des principaux secteurs de l'économie Le Pacte d'exemplarité de l'Etat et les conventions intersectorielles	Elaboration des plans régionaux de développement durable pour décliner la SNDD et les ODD à l'échelle régionale et locale
Monténégro	La SNDD est une stratégie parapluie qui intègre les 17 ODD pour orienter les autres secteurs	Déclinaison de la SNDD au niveau des 13 municipalités du pays
Tunisie	Les stratégies sectorielles se réfèrent aux ODD de leur domaine	L'échelle régionale et locale ne se réfère pas à la SNDD

Tableau 5 : Intégration des trois dimensions du développement durable dans les pays participants

Une autre caractéristique commune aux pays est l'aspect intégré des SNDD : ce sont des « stratégies parapluie » qui viennent conforter ou influencer les stratégies sectorielles pour assurer l'intégration du développement durable dans les politiques publiques et donner une vision commune et partagée de la durabilité du développement. Les liens établis entre les trois piliers du développement durable sont pourtant fragilisés par les difficultés à trouver un équilibre entre les impératifs de compétitivité internationale et les efforts nationaux pour atteindre le développement durable, et assurer le financement des surcoûts qui en découlent.

Au-delà de la participation des différents départements ministériels aux mécanismes de coordination mis en place, la nomination au sein de chaque ministère d'un haut fonctionnaire en charge du développement durable serait utile pour assurer la mise en œuvre des recommandations et orientations de la SNDD dans les stratégies sectorielles.

Pour que la SNDD devienne le document de référence d'évaluation de la mise en œuvre intégrée des engagements du pays en faveur du développement durable et constituer ainsi une plateforme commune à laquelle tous les acteurs participent, il faudrait renforcer les processus et les pratiques de coordination, de consultation et de mise en cohérence avec les stratégies sectorielles et les processus de mise en œuvre des ODD et des engagements du pays vis-à-vis des accords multilatéraux sur l'environnement.

Un éventuel examen par les pairs à l'échelle locale pourrait être envisagé pour permettre le partage de l'information sur les bonnes pratiques, l'échange d'expériences et la promotion des succès entre les différentes régions/municipalités. L'établissement d'un mécanisme de coordination qui permette la mise en œuvre et le suivi de la mise en œuvre de la politique de développement durable est également indispensable pour renforcer la déclinaison de la SNDD à l'échelle locale.

Pour éviter l'impasse d'un développement industriel et social consumériste, et une économie excessivement carbonée, et orienter le développement vers une économie circulaire et inclusive, sans consommation non durable des ressources et du capital naturel, il apparaît important que les pays renforcent la mise en place d'un environnement propice à encourager l'innovation, le développement de filières, la valorisation de ressources innovantes et la création de valeur ajoutée et de richesse. Il est fondamental dans ce cadre que le secteur privé soit encouragé à saisir ces opportunités pour développer son savoir et savoir-faire et assurer la transition écologique de ses processus de production et de commercialisation.

La société civile devrait, quant à elle, participer à cette dynamique en travaillant sur les modes de consommation à travers d'une part, l'information, la sensibilisation et la formation des consommateurs et d'autre part, la vigilance pour dénoncer les pratiques peu durables.

Les médias peuvent jouer un rôle significatif dans l'information et la sensibilisation des consommateurs et des populations en général ; des programmes de formation ciblés pour les journalistes devraient être maintenus et renforcés, en ciblant les enjeux de la SNDD selon les priorités établies par les plans d'action annuels.

Au-delà de l'élaboration des orientations stratégiques pour les différents secteurs, un plan détaillé de mise en œuvre est nécessaire, impliquant la participation des acteurs gouvernementaux, du secteur privé, de la société civile et des institutions financières. L'élaboration de ce plan devrait être participative et inclusive. Les mécanismes de coordination en place pourraient être le lieu de débat et d'adoption de ce plan.

La formation des acteurs locaux, en particulier les élus locaux et les acteurs de la société civile, assortie de guides techniques est nécessaire pour démystifier la complexité des évolutions en cours et éviter que le manque de lisibilité creuse la distance entre les institutions et les citoyens. L'échange d'information sur les bonnes pratiques et les défis rencontrés entre les différentes régions administratives serait utile pour renforcer les programmes de formation et favoriser « un effet d'entraînement » entre les territoires.

L'économie verte et l'économie bleue peuvent être envisagées comme des voies nécessaires, efficaces et réalisables pour répondre aux préoccupations économiques et sociales et aux situations environnementales alarmantes, conjuguant les préoccupations de court et long termes concernant le développement, l'emploi et la réduction de la pauvreté, ainsi que les préoccupations de sécurité alimentaire et énergétique. Les recommandations de la Conférence Régionale (23-24 Mai 2012, Marseille) doivent être détaillées en fonction des conditions spécifiques de chaque pays, aux niveaux national, régional et local.

L'approche « par silo » du développement durable, des ODD et des stratégies est certes nécessaire pour un travail en profondeur dans les secteurs, mais une approche intégrée et systémique du développement durable ne doit pas se réduire à la somme de spécialisations sectorielles. Il est nécessaire d'établir un mécanisme qui permette d'assurer la cohérence générale de l'ensemble. Un Agenda/Vision 2030 national/nationale qui identifie les enjeux de développement spécifiques aux pays, qui définit les priorités, les objectifs stratégiques et les axes d'action est nécessaire. Cette construction met en évidence les liens qui existent entre les différents ODD et entre les différentes dimensions du développement durable. Elle permet d'assurer la cohérence du processus de mise en œuvre du développement à ses différents horizons temporels : planification stratégique à plus de cinq ans, planification à cinq ans, programmation à deux ou trois ans et budgétisation pour un an.

4.4. GOUVERNANCE

Pays	Société Civile	Secteur Privé
Albanie	Conseil national de la société civile et autres conseils nationaux thématiques (genre, jeunes, etc.) La consultation de la société civile est exigée pour l'examen de toute stratégie ou tout programme soumis à l'adoption du Gouvernement	Commission nationale de l'économie présidée par le ministère des finances et de l'économie
Egypte	Unité au Ministère de l'environnement chargée de la coordination avec la société civile	Réforme en cours pour l'amélioration de l'environnement habitant
France	Le Conseil national de la transition écologique Conférence annuelle sur l'environnement	
Maroc	Programme de formation spécifique pour la société civile Plateforme internet pour la diffusion et le partage des bonnes pratiques et des expériences	Amélioration des incitations et de l'environnement habitant
Monténégro	Forum des jeunes Semaine de l'environnement autour du 5 juin	Amélioration des incitations et de l'environnement habitant
Tunisie	Unité au Ministère de l'environnement chargée de la coordination avec la société civile	Actions pilotes avec les municipalités pour promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre des Agenda 21 (en cours)

Tableau 6 : Organisation de la gouvernance du développement durable dans les pays participants

La participation de toutes les catégories de parties prenantes aux phases successives de la SNDD (élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation) est un processus de gouvernance participative qui requière le renforcement de leurs capacités à tous les niveaux. A cet égard, des outils (enquêtes, site web, forums, etc.) et des expertises (animateurs, modérateurs, experts, etc.) existent ; ceux-ci sont soutenus par des connaissances scientifiques. Ces outils et approches doivent être adoptés/adaptés aux contextes nationaux et utilisés pour mobiliser les parties prenantes des échelles nationale, régionale et locale dès le début des étapes d'élaboration ou de révision de la SNDD, et aborder ainsi l'étape de mise en œuvre dans de bonnes conditions de succès.

De même, des outils de formation de plus en plus performants sont disponibles sur Internet. Ils peuvent être utiles au renforcement des capacités de toutes les catégories d'acteurs pour améliorer la gouvernance participative du développement durable.

Le renforcement des capacités de la société civile à travers des programmes spécifiques de formation et d'encadrement devrait être promu et une plateforme Internet devrait être mise en place pour favoriser les échanges de bonnes pratiques, de réussites et toute l'information pertinente sur la mise en œuvre de la SNDD, ainsi que pour encourager la participation effective et efficiente de la société civile. La mobilisation des médias doit continuer et leur formation être renforcée sur les problématiques spécifiques du développement durable pour qu'ils puissent jouer leur rôle dans le processus d'appropriation et de mise en œuvre de la SNDD à tous les niveaux.

La prise en charge de la question des jeunes et des femmes est essentielle dans le contexte actuel qui voit de plus en plus de contestations populaires menées par les jeunes sur les questions environnementales et sociétales. La voie du développement durable est porteuse d'opportunités d'emplois et plusieurs initiatives citoyennes émergent, dans la plupart des pays ayant participé au SIMPEER. Pour en saisir certaines, la SNDD devrait pouvoir les promouvoir en vue de leur renforcement et de leur diffusion. La SNDD devrait aussi permettre d'identifier les questions particulièrement importantes et prioritaires pour ces deux catégories de la population pour définir les stratégies, les programmes et les moyens de les prendre en charge, d'une manière participative et inclusive. Enfin, l'éducation est à la base des changements de comportement et de paradigme de développement. Il faudrait que les programmes scolaires et universitaires soient à même de renforcer la conscience des jeunes sur les changements globaux à l'œuvre, les défis qui entravent la voie vers le développement durable et les opportunités d'emploi portées par l'économie verte et l'économie bleue.

D'une manière générale, il faudrait assurer une meilleure co-construction des politiques de développement durable, en renforçant la participation de la société civile et des citoyens aux commissions spécialisées des mécanismes de coordination afin qu'elles soient des forces de propositions ; cela permettra de ne pas limiter la participation à l'examen des orientations initiales formulées par l'administration.

Le secteur privé est mû par des considérations de marché et de profit. Son appropriation de la SNDD et sa participation sa mise en œuvre seront assurées au regard de considérations de rentabilité et d'amélioration des conditions de production. Outre les outils à développer, incitatifs d'un côté, pénalisants de l'autre, un plan de communication pour promouvoir les expériences de grandes entreprises nationales qui ont adopté les principes du développement durable et des mesures performantes serait utile pour assurer un effet d'entraînement au sein du tissu économique.

L'information, la sensibilisation et la formation des acteurs locaux est un prérequis nécessaire pour que la SNDD devienne le document de référence pour la planification du développement à l'échelle locale et pour assurer l'engagement des citoyens dans les actions visant la durabilité du développement et le verdissement de l'économie. Des lignes directrices devraient être développées afin d'ajuster les actions des autorités locales en matière d'intégration du développement durable, et d'assurer l'interopérabilité des systèmes locaux/municipaux d'information qu'elles mettront en place, entre eux et avec le système d'information national. L'élaboration et la diffusion de guides thématiques et opérationnels est également une voie pour renforcer les capacités de planification et opérationnelles de ce niveau de gouvernance.

L'interface entre la science et la politique est à renforcer pour que l'expertise scientifique indépendante soit un véritable levier pour la mise en œuvre des SNDD et des ODD. La recherche fondamentale et appliquée devrait être encouragée et contribuer à la mise en œuvre des SNDD et de la décision de mesures et actions qui en découlent.

L'établissement de cadres de travail avec la société civile et le secteur privé, et d'incitations à l'investissement privé sont nécessaires pour assurer l'implication pleine et effective du secteur privé à dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de la SNDD.

Le développement des capacités dans les domaines de l'économie verte et de l'économie bleue dans les entreprises, y compris la responsabilité environnementale des entreprises, la mise en œuvre de chartes spécifiques les concernant, la formation professionnelle par branche¹⁵ et le renforcement du cadre réglementaire de rapportage sont des moyens pour accroître la mobilisation du secteur privé dans la mise en œuvre du développement durable.

La labellisation des produits, l'étiquetage, la prise de conscience des consommateurs sont des voies à explorer pour introduire des changements significatifs dans les modes de production, mus par le marché.

Encadré 3 : Expérience de l'Albanie : Rôle et contribution de la société civile dans la mise en œuvre de la SNDD - Développement d'outils d'éducation au développement durable

Le Centre régional de l'environnement (Regional Environmental Center; REC Albania) a contribué à consolider l'éducation pour le développement durable dans les programmes scolaires en Albanie en développant les outils pédagogiques « Green Pack », en 2006, et « Junior Green Pack », en 2018.

Le Junior Green Pack et le Green Pack sont des kits multimédias d'éducation environnementale adaptés à l'enseignement des enfants de 6 à 15 ans sur la protection de l'environnement et le développement durable. Ils comprennent une variété de matériels pédagogiques tels qu'un manuel de l'enseignant avec des plans de cours et des fiches d'information pour les étudiants, une collection de films avec des clips animés et des films éducatifs, un site Web interactif avec des informations détaillées sur divers sujets environnementaux et un jeu de dilemme.

Ces outils pédagogiques sont développés par une équipe internationale d'experts, en étroite collaboration avec les enseignants albanais des niveaux élémentaire et secondaire et les experts compétents des établissements d'enseignement et académiques d'Albanie. Les « Green Packs » aident développer de nouvelles valeurs chez les élèves et établir de nouveaux modèles de comportement visant à faire les ambassadeurs de la durabilité d'une société en transmettant leurs nouvelles connaissances et habitudes à leurs amis et à leur famille.

REC Albania a aussi soutenu le système éducatif en élaborant le document de politique des « Normes d'apprentissage pour l'éducation au développement durable », qui a été approuvé par le ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports le 1er novembre 2018. Ce document est un pas de plus vers la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'atteinte de l'ODD 4 pour une éducation qualitative.

Liens pour plus d'information :

<http://albania.rec.org/publication-eng.php?id=637>

<http://education.rec.org/>

¹⁵ Conclusions de la Conférence « Une économie bleue pour le développement durable en région méditerranéenne (Marseille, France, mai 2017) ». https://planbleu.org/wp-content/uploads/2017/04/BE_Conclusions_FR.pdf

Encadré 4 : Croissance des entreprises vertes dirigées par des femmes en Albanie (projet GEA)

L'objectif du projet GEA, développé par le REC Albania, est de soutenir la croissance des entreprises existantes dirigées par des femmes et axées sur la nature en Albanie. Le projet est soutenu par le programme de petites subventions du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

L'entreprenariat vert offre des opportunités socio-économiques aux femmes pour participer à part égale à l'économie nationale. Le projet a montré que les entreprises vertes dirigées par les femmes ont tendance à croître plus rapidement et plus équitablement avec des gains en termes de réduction de la pauvreté, de durabilité environnementale, de choix des consommateurs, d'innovation et de prise de décision sur une base plus large. Certaines des activités du projet GEA sont liées à la formation à la gestion d'entreprise, au développement et à la conception de produits verts, ainsi qu'à la promotion de produits verts et au marketing électronique. Les principaux résultats du projet sont :

- Produits d'origine naturelle ou à faible empreinte carbone : trois packages de produits (éco-aliments issus de la biodiversité locale, éco-produits qui réduisent la pression sur la nature ou sur la biodiversité, éco-produits de grande envergure qui réduisent la pression sur les ressources naturelles grâce au recyclage, réutilisation et au réemploi)
- Au moins 8 lignes de produits, avec des plans d'affaires qui favorisent l'emploi, le développement local durable et axés sur l'employabilité des femmes ;
- Environ 45 à 50 femmes chefs d'entreprise ou femmes impliquées dans des entreprises et des organisations sociales sont qualifiées pour développer un plan d'affaires pour leurs entreprises, sont mieux informées sur les pratiques ou méthodes de marketing pour promouvoir leur entreprise plus efficacement et ont plus d'informations sur les principes clés de l'économie verte et le développement des idées vertes.

Sources: Réunions avec les parties prenantes lors de la mission de pays SIMPEER à Tirana, octobre 2019, Mihallaq Qirjo, réunion d'examen par les pairs, 19-20 novembre 2019 (Marseille, France)



Encadré 5 : Expérience de l'Égypte pour porter la voix des jeunes

Le programme SHAREK* a pour objectif d'accroître la participation des jeunes au processus d'examen et de mise à jour de la SDS-Egypt Vision 2030. C'est une application mobile, «Sharek» («Participer», lancée par le ministère de la planification, du suivi et de la réforme administrative en tant que plateforme numérique pour permettre aux citoyens et en particulier aux jeunes de participer activement au processus d'examen, de suivi et de révision de la Vision 2030 de l'Égypte. L'application vise également à sensibiliser au développement durable en général et aux objectifs de la SDS en particulier. L'initiative fait partie du processus de consultation initié par le ministère pour la révision mi-parcours de la SDS. Elle fait également partie du cadre plus large de mesures préconisées par la Constitution de 2014 qui visent à promouvoir la participation des jeunes. Ainsi, l'année 2016 a été déclarée *Année de la jeunesse* ; des conférences ont été organisées avec et pour les jeunes. De même, le ministère de la solidarité sociale a lancé une initiative visant à promouvoir la participation des jeunes dans la sphère publique, mise en œuvre en coopération avec le ministère de la jeunesse et les organisations de la société civile, avec l'objectif d'atteindre 45 000 bénéficiaires.

* En arabe «Sharek» signi ie «Participez!»

Sources:

- Examen national volontaire, 2018
- Compact for Economic Governance Stocktaking Report: Egypt, Deauville Partnership, OCDE, 2018 <https://www.oecd.org/mena/competitivy/Compact-for-Governance-Stocktaking-Report-Egypt-2018-EN.pdf>

4.5. RESSOURCES ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Pays	Budget national	Participation des autres acteurs
Albanie	Le budget pour le développement durable est inclus dans le budget national de mise en œuvre de la NSDI-II et n'est pas individualisé	Les projets de la société civile sont financés essentiellement par les ressources externes Les actions du secteur privé sont limitées au cadre de RSE
Egypte	Transformation, en cours, de la budgétisation selon des lignes budgétaires « classiques » vers une budgétisation par résultats	Les projets de la société civile sont financés essentiellement par des ressources externes Les actions du secteur privé sont limitées au cadre de RSE
France	Attribué pour chaque ministère	Incitations financières et taxes pour le secteur privé Pression du marché / Pression des consommateurs Taxes environnementales
Maroc	Défini par le plan d'actions Sources innovantes à mobiliser	Environnement habitant à mettre en place
Monténégro	Défini par le plan d'actions Sources innovantes à mobiliser	Environnement habitant à mettre en place
Tunisie	Pas de budget spécifique défini au regard d'un plan d'actions, chaque secteur finance ses programmes et ses projets.	Les projets de la société civile sont financés en partie par des ressources externes Les actions du secteur privé sont limitées au cadre de RSE

Tableau 7 : Contexte de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des SNDD dans les pays participants

Les SNDD rejoignent, pour la plupart, la SMDD 2016-2025 en préconisant l'amélioration de l'accès à des sources innovantes de financement pour leur mise en œuvre : une action régionale commune à l'échelle des pays méditerranéens devrait être envisagée pour aider les pays à identifier les ressources nécessaires et pour lancer les actions permettant d'atteindre cet objectif.

Cependant, et avant d'envisager l'augmentation des financements pour le développement durable, il est important de porter une attention particulière à l'efficacité des financements et de conduire des évaluations de l'impact du cadre fiscal général sur le développement durable dans le pays. Ces évaluations devraient conduire à l'adoption de mesures politiques visant l'élimination des subventions dommageables pour l'environnement, y compris les subventions aux combustibles fossiles, à l'agriculture et à la pêche non durable, à la construction en zones côtières et naturelles, et aux transports ; et cela de façon progressive, prédéfinie et pré-annoncée, donnant ainsi le temps aux consommateurs et producteurs de s'adapter, tout en conservant les mesures sociales bénéficiant directement aux couches les plus défavorisées.

Par ailleurs, la diversification des sources de financement est nécessaire pour pallier les limites des financements publics : partenariat public-privé, micro-crédit, verdissement des budgets, amélioration des conditions de vie des populations et leur accès à des services de plus en plus performants payés à leur juste prix, etc.

La mobilisation des ressources non-financières, à travers des activités soutenues par la société civile, et l'inclusion des citoyens en tant que consommateurs ou producteurs des biens et des services, sont également des leviers importants à ne pas négliger. De plus, la pratique du paiement des coûts réels des biens et services est une voie pour renforcer la préservation des ressources naturelles d'une utilisation conduisant à leur dégradation et surexploitation.

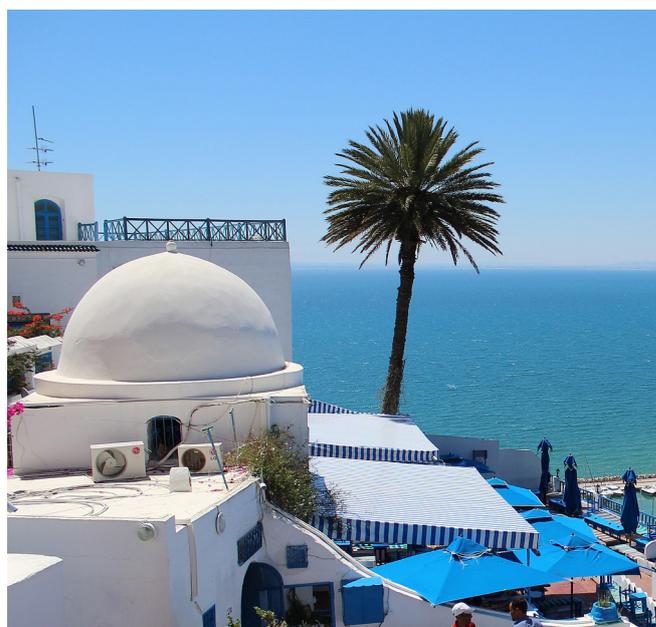
Le secteur public devrait appliquer plus rigoureusement les critères environnementaux dans les achats publics et les appels d'offres gouvernementaux. La modification de la notion de « moins disant » par la notion de « mieux disant » dans les lois sur les marchés publics devra être diffusée et promue dans l'administration à tous les niveaux.

Le financement de projets pilotes pour démontrer l'existence d'alternatives peut être un levier pour la mobilisation de financements internationaux.

Par ailleurs, avec l'appui des institutions financières bi ou multilatérales, le secteur bancaire a un rôle important à jouer pour faciliter les « effets multiplicateurs » et devenir un véritable promoteur des principes du développement durable auprès du secteur privé en développant des outils ciblés et des incitations appuyées par des mesures financières et fiscales : taux d'intérêt réduits, prêts ciblés, politiques de prêts durables, etc. Le secteur bancaire peut contribuer fortement à la transition des citoyens et du secteur privé vers une économie et une société durables.

C'est un rôle qui doit être planifié avec soin dans le cadre d'une collaboration tripartite qui mobilise les autorités nationales pour mettre en place la réglementation et les fonds nécessaires, les organismes internationaux de développement et de financement, et les institutions financières nationales qui disposeront d'incitations techniques et financières pour apporter un réel soutien au secteur privé sous forme de prêts ou de subventions. Ainsi, les plans d'action peuvent être mis en œuvre et appliqués sans que l'État n'ait à développer et gérer directement de nouveaux mécanismes.

Les politiques publiques qui conduisent à des options gagnant-gagnant, qui mènent à des solutions plus durables tout en profitant aux citoyens et aux entreprises au sens économique (telles que les incitations et la réglementation pour les bâtiments durables ou la mobilité durable) jouent un rôle crucial dans la réorientation des ressources vers des pratiques durables. Des politiques menant à un modèle d'économie circulaire doivent être renforcées et incluses dans toutes les politiques sectorielles.



Encadré 6 : Mécanismes de financement de la mise à niveau environnementale et du développement durable, en Tunisie

La Tunisie a mis en place un ensemble de mécanismes contribuant au financement du développement durable, incluant des fonds spéciaux (Fonds National de Maîtrise de l'Énergie (FNME), Fonds de dépollution industrielle (FODEP), Fonds d'embellissement des villes, des incitations financières et des taxes pour encourager les investissements durables.

Le cadre juridique d'investissement a été revu, il comporte la loi n°2016-71 du 30 septembre 2017, la loi n°2017-8 du 14 février 2017 et le Décret 2017-389 du 9 mars 2017. La loi de l'investissement comporte plusieurs incitations financières pour favoriser les investissements durables :

- Parmi les secteurs prioritaires visés par la prime de l'augmentation de la valeur ajoutée et de la compétitivité figurent le tourisme (les projets d'hébergement et d'animation touristique réalisés dans le cadre du développement du tourisme culturel, écologique, de santé, du désert et le tourisme du golf) ; l'agriculture, la pêche, l'aquaculture, et les services liés ; les activités de première transformation des produits de l'agriculture et de la pêche ; l'assemblage, la valorisation, la transformation et le traitement des déchets solides et liquides ; les projets de protection et de valorisation des filières naturelles, de biodiversité et de lutte contre la désertification, etc.
- Les incitations du développement régional concernant toutes les activités économiques sont définies en fonction de groupes des zones de développement régional en faveur des zones les moins développées.
- La prime de développement durable éligible aux :
 - Projets de traitement de la pollution hydrique et atmosphérique occasionnés par l'activité de l'entreprise ;
 - Projets adoptant les technologies propres et non polluantes, permettant la réduction de la pollution à la source ou la maîtrise de l'exploitation des ressources ;
 - Équipements collectifs de dépollution réalisés par des opérateurs publics ou privés, pour le compte de plusieurs entreprises exerçant la même activité ou dégageant la même nature de pollution.

La loi sur les marchés publics a été modifiée pour introduire la notion de « mieux disant » en remplacement de celle de « moins disant » et pour favoriser les « achats durables » par l'Administration mais les méthodes de travail sont difficiles à changer et ces nouvelles dispositions mériteraient d'être mieux connues pour être appliquées.

Source : <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/fr/doc.asp?mcat=12&mrub=212#axe1>

4.6. SUIVI ET ÉVALUATION

Pays	Sets d'Indicateurs	Institution Responsable/Coordination et Accès à l'Information
Albanie	3 jeux d'indicateurs de suivi pour la NSDI-II (Union Européenne, sectoriel et sous-sectoriels, macro-économique) Passports d'indicateur (en cours de définition/adoption par tous les ministères)	Système national incluant INSTAT, la Banque d'Albanie et le Ministère des finances et de l'économie Plateforme nationale de suivi (en cours) Loi sur l'accès du public à l'information Rôle des médias
Egypte	Jeu d'indicateurs pour la SDS	Système national incluant CAPMAS et une entité nationale supra-gouvernementale Stratégie nationale des statistiques en cours d'élaboration
France	39 indicateurs pour la stratégie et 110 indicateurs pour les ODD	INSEE Accès des citoyens à l'information assuré à travers la mise à disposition des rapports nationaux et la soumission des rapports au Parlement
Maroc	Deux évaluations sont planifiées (2020 & 2025)	Rapport au Parlement Loi sur l'accès du public à l'information
Monténégro	Jeu complet d'indicateurs incluant les 241 indicateurs des ODD	Système de rapportage de l'information MONSTAT, Ministère de l'environnement et 24 autres entités nationales
Tunisie	50 indicateurs	OTEDD Loi sur l'accès du public à l'information

Tableau 8 : Système de suivi-évaluation des SNDD ou/et des ODD dans les pays participants

Toutes les SNDD accordent une importance particulière à l'information chiffrée : des indicateurs sont définis et des systèmes sont promus pour asseoir la crédibilité de la stratégie et fournir des éléments d'aide à la décision transparents. La volonté des pays d'intégrer tous les indicateurs définis à l'échelle internationale, régionale et nationale dans le système de suivi de la SNDD requiert de :

- Bâtir le système de suivi à partir de l'architecture existante et des partenariats solides avec toutes les structures qui détiennent l'information et les données nécessaires pour construire et renseigner les indicateurs ; ce afin de mettre en place un cadre commun et définir un jeu d'indicateurs qui réponde aux besoins spécifiques des pays, préalable nécessaire à un mécanisme de suivi-évaluation performant ;
- Veiller à la crédibilité des indicateurs, assurer leur diffusion et l'utilisation de toutes les informations recueillies pour que les processus de collecte et de traitement des données soient adoptés et que les indicateurs nationaux soient une référence utilisée par toutes les parties prenantes, y compris les partenaires de développement et les agences de coopération ;
- Coordonner tous les acteurs afin d'éviter les doubles emplois, de partager et d'harmoniser les informations.

La mise en place de systèmes d'information n'est souvent plus éligible aux financements extérieurs. Pour être financée, il faudrait qu'elle soit inscrite dans le cadre de projets plus vastes, par exemple portant sur des infrastructures, et répondre ainsi aux exigences des partenaires techniques et financiers. Les indicateurs sont importants pour fournir des données en amont de l'élaboration des politiques et pour donner une crédibilité aux stratégies. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'une stratégie n'est pas une fin en soi : elle doit être un instrument de changement et pour ce faire, il est utile de pouvoir en mesurer les résultats mais aussi, voire surtout, les impacts.

Le système d'indicateurs mis au point pour suivre la mise en œuvre des stratégies de développement durable et leur efficacité doit être étendu au niveau régional / local. Compte tenu des spécificités et des limites de la collecte des données et de la préparation des rapports d'évaluation, il est nécessaire d'impliquer les administrations et les parties prenantes dans le processus de collecte et d'évaluation, comme moyen de vérification mais aussi pour encourager la participation.

Comme la plupart des pays s'orientent vers des engagements spécifiques pour la mise en œuvre des ODD à travers la revue nationale volontaire (RNV) au Forum politique de haut niveau des Nations Unies, il devient nécessaire de reconsidérer l'intégration de l'approche SNDD avec la mise en œuvre des ODD au niveau national. Un point de départ important consiste à aligner le mécanisme de suivi de la SNDD avec les indicateurs et les cibles pertinents pour des ODD spécifiques définis comme priorités par le pays, et donc à établir une base de suivi unifiée, sans perdre de vue les spécificités nationales.

Enfin, le suivi des stratégies de développement durable est nécessaire à la crédibilité des politiques publiques en ce sens. Pour ce faire, il faudrait que l'information produite soit accessible aux citoyens. A cet égard, le rôle des médias est important dans la communication des indicateurs et de ces analyses au grand public, cette étape ne doit pas être laissée aux seuls statisticiens et à leurs institutions qui peuvent avoir tendance à réduire la portée de leurs produits en recherchant constamment à les améliorer. Les journalistes, de leur côté, devraient être formés et sensibilisés aux principaux enjeux des SNDD afin d'être à même de fournir cette information sous forme intelligible et objective aux citoyens.



Encadré 7 : Expérience de la France : construction du système de suivi de l'ODD 14 avec le secteur privé

Le ministère de la Transition écologique et solidaire, la Fondation de la mer et le Boston Consulting Group s'engagent à mettre, en accès libre, à disposition de toutes les entreprises de différents secteurs, un référentiel de reporting pour l'ODD 14 et d'œuvrer à son adoption la plus large possible. Ce référentiel de reporting permet aux entreprises d'évaluer et de suivre, afin de le réduire, leur impact sur l'océan. Disponible en 2020 pour les entreprises françaises, il est prévu qu'il soit progressivement promu à l'international (conférence ODD 14 de Lisbonne notamment).

Il s'agit de créer une source unique et fiable, en accès libre, mise à jour et enrichie de manière continue pour la mesure et le reporting de l'impact des entreprises sur l'ODD 14. Cet outil, mis à disposition gratuitement, permettra aux entreprises de comprendre, mesurer et suivre leur impact sur l'océan et de communiquer de façon transparente sur cet impact. Par ailleurs cet outil peut les aider à s'inscrire dans une trajectoire d'amélioration continue en faveur de la conservation et l'exploitation durable de l'océan, des mers et des ressources marines. L'engagement a été validé par le gouvernement français en décembre 2019 (Comité Interministériel pour la mer) et le référentiel présenté aux entreprises privées et au grand public début avril 2020.

Source : Anne-France Didier, Conseillère politiques territoriales, Pilote ODD 14, DGITM/DAM/Délégation à la mer et au littoral, Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Réunion d'examen par les pairs à Marseille, France, 19-20 novembre 2019

V. POINTS TRANSVERSAUX ET APPORT DE LA DIMENSION RÉGIONALE MÉDITERRANÉENNE

Depuis l'élaboration de la SMDD 2016-2025, le contexte de la mise en œuvre des SNDD a considérablement changé, notamment depuis l'adoption en 2015, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de l'Agenda 2030 et ses 17 ODD et l'adoption, par la Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique, de l'Accord de Paris. La plupart des pays ont accéléré la priorisation et l'intégration des principes du développement durable dans leur processus de planification du développement.

La Commission européenne s'est récemment engagée ainsi sur le Pacte vert pour l'Europe (New Green Deal) qui oriente l'ensemble du développement et de l'économie de l'UE pour la prochaine décennie. Ce pacte devrait façonner d'une manière significative les approches économiques et sociales de tous les pays de l'UE et de leurs voisins, à un niveau tel qu'à moins que des préoccupations spécifiques et démontrables en matière de durabilité ne soient satisfaites, il serait plus difficile pour une industrie de rester compétitive sur le marché européen. Des effets significatifs sont prévisibles non seulement pour les États membres de l'UE et ceux en voie d'adhésion, mais aussi pour l'ensemble de la région méditerranéenne et toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

Le fonctionnement du système PNUE/PAM pourrait, à son tour, être touché par les mesures prises dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe à travers les impacts suivants :

- L'attention du PNUE/PAM portée au développement durable, par le biais des travaux de la CMDD et des actions et programmes connexes, s'imposerait comme une nécessité, plutôt qu'un choix pour soutenir et répondre aux besoins des Parties contractantes qui doivent se conformer à un contexte politique beaucoup plus exigeant en matière de développement durable que dans les décennies précédentes ;
- Le travail déjà accompli à l'occasion de l'élaboration de la SMDD 2005-2015 et plus encore de la SMDD 2016-2025 ainsi que celui de la CMDD trouverait toute sa pertinence dans le nouveau cadre de travail fixé par le Pacte vert pour l'Europe. Ces nouvelles conditions nécessitent toutefois plus d'efforts d'adaptation et de mise en cohérence des politiques des Parties contractantes ;
- L'expérience du SIMPEER et ses deux exercices dans les six (3 + 3) pays méditerranéens constitue une contribution importante du système PNUE/PAM - Convention de Barcelone aux débats plus larges sur le développement durable dans la région. Elle constitue une base solide sur laquelle continuer à construire la mise en œuvre opérationnelle de la Convention à l'échelle des Parties contractantes ;

- La SMDD reste très pertinente pour la discussion et la mise en œuvre des ODD dans les pays, ayant aligné leurs objectifs de développement sur des ODD spécifiques ainsi que sur des thèmes transversaux pertinents pour plusieurs ODD. La SMDD constitue, à ce titre, le lien entre le niveau méditerranéen et le niveau global de discussion sur les ODD, en particulier pour décliner plus finement des objectifs, des orientations stratégiques et des actions proposées selon les cibles des ODD ;

- Le même besoin d'alignement s'applique au mécanisme de suivi de la SMDD (et des SNDD selon le cas) car les indicateurs doivent être autant que possible alignés sur la discussion mondiale sur le suivi de la mise en œuvre des ODD.

Ce faisant, un point crucial pour le système PNUE/PAM - Convention de Barcelone doit être abordé : afin de répondre efficacement à la nécessité d'intégrer les ODD dans le programme de travail, les aspects environnementaux de la protection de la Méditerranée traités par la Convention et ses protocoles méritent être renforcés par une plus grande intégration des dimensions sociales et économiques. Ces aspects pourraient être développés soit par l'élaboration de nouveaux protocoles de la Convention elle-même, soit à travers des collaborations avec des partenaires capables d'apporter cette valeur ajoutée en complétant les considérations environnementales par les questions sociales et économiques qui s'y rapportent.

Le secteur privé est un groupe spécifique de parties prenantes qui revêt une grande importance pour les travaux futurs du système PNUE/PAM - Convention de Barcelone. Ce secteur et ses entreprises pourraient devenir un partenaire proche de la Convention, contribuant à l'opérationnalisation de ses travaux en fournissant les solutions technologiques et les moyens de mise en œuvre.

À la lumière des considérations ci-dessus, telles qu'elles ressortent des deux premiers cycles de mise en œuvre du SIMPEER et prenant en compte les positions des différentes Parties contractantes lors des réunions d'examen par les pairs, le système PNUE/PAM - Convention de Barcelone devrait jouer un rôle plus actif dans le passage à gué du développement durable. Elle pourrait, d'une part, apporter un soutien et une assistance aux efforts des Parties contractantes pour intégrer les principes de développement durable dans leurs stratégies nationales et leur mise en œuvre et, d'autre part, fournir une plateforme pour l'échange des meilleures pratiques et des expériences dans ce domaine, comme cela a été le cas du SIMPEER.

VI. Conclusion

Les deux exercices SIMPEER du biennium 2016-2017 et 2018-2019 constituent les premières expériences de mise en œuvre de l'Annexe II de la Décision IG.22/17 de la 19e Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui a recommandé la mise en place « d'un processus simplifié d'examen par les pairs (...) comme moyen pour renforcer le rôle de la CMDD en tant que plateforme régionale pour l'échange des expériences ».

Les six Parties contractantes volontaires, le Monténégro, le Maroc et la France, dans un premier temps, et l'Albanie, l'Égypte et la Tunisie, dans le second exercice, se sont engagées avec courage et détermination dans cet exercice inédit ; elles ont fourni les moyens nécessaires pour sa réalisation selon la méthodologie adoptée en commun. Elles ont notamment fourni des documents de référence sur le développement durable dans le pays, assuré la disponibilité des points de contacts nationaux pour l'organisation et le déroulement des missions dans les pays et leur participation active aux réunions techniques et d'examen, organisées au cours du processus. SIMPEER comporte trois phases :

- La phase de préparation qui débouche sur l'adoption du « rapport méthodologique sur le mécanisme simplifié d'examen par les pairs des stratégies nationales pour le développement durable » (disponible sur le site Internet du Plan Bleu), la mobilisation des pays volontaires et l'élaboration d'un questionnaire basé sur la revue et de l'analyse des documents de référence sur le développement durable fournis par les points de contact nationaux ;
- La phase de consultation qui comporte les missions dans les pays organisées en étroite concertation avec les points de contact nationaux et effectuées par l'équipe projet, qui rencontrent ensemble les principales parties prenantes du développement durable pour recueillir leurs commentaires et suggestions sur la mise en œuvre des SNDD, de la SMDD et des ODD, ainsi que pour identifier les bonnes pratiques à promouvoir auprès des pays pairs et les questions à leur poser ;
- La phase d'examen constitue le point d'orgue qui permet aux points de contact nationaux de présenter le rapport national et aux pays pairs de réagir pour donner leurs remarques, suggestions et avis.

Les réunions d'examen par les pairs ont permis d'élaborer la version finale des rapports nationaux, en apportant les corrections nécessaires et en dépassant les questions posées pour s'acheminer vers les recommandations formulées par les pays pairs. La deuxième réunion par les Pairs a impliqué les représentants des pays participants à l'exercice précédent. Cette participation a permis d'enrichir les discussions sur les progrès et les défis persistants.

Lors de ces réunions, les SNDD des six pays ont été examinées sous le prisme de la SMDD en tant que déclinaison régionale de l'Agenda 2030 et ses ODD. SIMPEER porte sur les cinq dimensions fondamentales qui, selon la littérature, caractérisent une SNDD saine et efficace. Il s'agit du leadership, de l'intégration et liens entre les trois composantes du développement durable, de la gouvernance et de la participation des parties prenantes, des ressources et moyens de mise en œuvre et, enfin, du suivi et évaluation.

Les conclusions des réunions d'examen par les pairs ont permis de mettre en relief les caractéristiques communes aux SNDD, d'identifier les bonnes pratiques dans chacun des six pays et de faire des recommandations pour appuyer les pays dans la prise en charge des défis qui persistent dans la mise en œuvre de leur stratégie.

Le SIMPEER a développé un dialogue entre les parties prenantes à l'échelle du pays, grâce notamment aux missions dans les pays et aux réunions et contacts qui y ont été organisés à cette occasion. Ces missions ont permis de promouvoir autant les SNDD que la SMDD auprès des parties prenantes nationales. En Tunisie, la consultation a été élargie à l'échelle régionale et locale.

Entre les pays, le dialogue a été utile pour atteindre l'objectif d'amélioration mutuelle, d'apprentissage, et l'échange des meilleures pratiques.

Parmi les défis qui persistent dans la mise en œuvre des SNDD, l'engagement des administrations nationales et du secteur privé à s'attaquer aux multiples défis de la mise en œuvre des SNDD est encore faible en raison notamment du manque de capacités. Ceci souligne le nécessaire renforcement des capacités en matière de développement durable, au-delà des institutions qui en sont spécifiquement chargées.

La mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des SNDD est un autre défi important qui persiste malgré les efforts des pays pour intégrer le développement durable dans leurs stratégies et plans sectoriels. Celle-ci requiert un large partenariat et la poursuite de la réflexion, à l'échelle régionale, sur l'identification et l'accès à des sources de financement innovantes. Les SNDD constituent un cadre qui favorise les synergies entre les différents secteurs, elles n'arrivent toutefois pas à contourner l'isolement sectoriel et casser les « silos » existants. Pour ce faire, une approche de gouvernance différente devra être promue sur la base d'un examen des réglementations et de la législation pour traiter efficacement les ODD. L'élaboration d'une vision nationale à l'horizon 2030 et la définition des priorités nationales dans la mise en œuvre des ODD permettraient de dépasser les contraintes liées au temps court des agendas politiques par rapport au temps long de la planification du développement durable et des transitions écologiques.

Les systèmes de suivi et d'évaluation des SNDD sont un prérequis nécessaire à une mise en œuvre efficace des SNDD. Ils nécessitent la définition et le partage de méthodes communes, partagées et harmonisées qui assurent l'implication de différents acteurs dans la collecte, le traitement et l'examen des données. La définition de jeux d'indicateurs qui répondent aux priorités des pays et la mise en place de mécanismes qui s'appuient sur les institutions existantes sont des préalables nécessaires pour assurer la crédibilité des indicateurs et leur appropriation comme une source référence par toutes les parties prenantes, y compris les partenaires techniques et financiers du développement.

Les résultats de ces deux premiers examens par les pairs des SNDD au prisme de la SMDD et des ODD ont été largement appréciés par les pays participants. Les leçons apprises plaident pour la mise en œuvre de nouveaux examens lors des prochains bienniums. Les prochains exercices gagneraient à associer les Parties contractantes impliquées dans les exercices précédents en tant qu'observateurs pour assurer la continuité dans le processus d'apprentissage et d'échange. Le jumelage (Nord-Sud) pourrait également être une option intéressante pour renforcer l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

Les discussions lors des réunions d'examen par les pairs ont mis en lumière les questions transversales que partagent les pays et qui pourraient constituer des orientations pour la future SMDD. Ces questions se rapportent essentiellement au nouveau cadre de mise en œuvre du développement durable marqué par l'adoption de l'Agenda 2030 et ses 17 ODD, d'une part, et de l'accord de Paris et son objectif de ne pas dépasser un réchauffement de -2° , d'autre part. Les pays se mobilisent pour accélérer la mise en œuvre de leurs engagements à atteindre ces objectifs, la SMDD doit continuer à être le lien régional entre ses objectifs globaux et l'échelle nationale, à apporter l'appui requis par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour répondre à leurs besoins d'intégration de ses objectifs dans leurs processus de planification du développement et, enfin, à être la plateforme d'échanges et de partage autour de ces objectifs.

Le SIMPEER constitue à cet égard un outil performant qui appuie la mise en œuvre des SNDD, de la SMDD et des ODD dans les pays méditerranéens. Il devra poursuivre la couverture des différentes sous-régions méditerranéennes et les différents niveaux de développement qui s'y trouvent, assurer la promotion des bonnes pratiques identifiées dans les pays examinés et valoriser les résultats obtenus via une plateforme Internet dédiée tout en conservant un processus aussi simple et souple que possible.



RÉFÉRENCES

- APRM, 2002, African Peer Review Mechanism (APRM): Base Document, NEPAD/HSGIC/03-2003/APRM/MOU/Annex II, 10 juin 2002, <http://aprm-au.org/view-publication?nextpbdi=12&publd=152>
- APRM, 2003 Objectives, standards, criteria and indicators for the African Peer Review Mechanism, NEPAD/HSGIC-03-2003/APRM/Guideline/OSCI, 9 mars 2003, <http://aprm-au.org/view-publication?nextpbdi=12&publd=156>
- Bernard Kouari et Afeikhen Jerome, 2006 : African Peer Review Mechanism: Progress so far and lessons learnt, APRM Secretariat, Midrand, 12 décembre 2006, <https://www.oecd.org/investment/investmentfordevelopment/37985266.pps>
- APRM, Supplementary Document to APRM Guidelines for Country Review, The APRM National Structure, <http://aprm-au.org/view-publication?nextpbdi=12&publd=158>
- BRICS+G Sustainability and Growth, Brazil, Russia, India, China, South Africa and Germany in Dialogue on Sustainability Strategies, A Conference Report, https://www.nachhaltigkeitsrat.de/fileadmin/_migrated/media/bricsplusg_booklet_09.pdf
- BRICS+G Sustainability and Growth, Brazil, Russia, India, China, South Africa and Germany in Dialogue on Sustainability Strategies, Initial Questions, https://www.nachhaltigkeitsrat.de/fileadmin/user_upload/English/pdf/Brics/BRICSplusG_Initial_Questions.pdf
- ESDN, 2015 – 2030 Agenda for sustainable development, http://www.sd-network.eu/quarterly%20reports/report%20files/pdf/2015-October-The_2030_Agenda_for_Sustainable_Development.pdf
- OCDE, 2001 – Les lignes directrices du CAD : Stratégies de développement durable, principes de base pour les stratégies de développement durable, (<http://www.oecd.org/fr/environnement/environnement-developpement/31588757.pdf>)
- OCDE, 2003 – L'examen par les pairs : un instrument de l'OCDE pour la coopération et le changement, (http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/economics/peer-review_9789264099210-en-fr#page2)
- OCDE, 2006 – Stratégies nationales de développement durable : Bonnes pratiques dans les pays de l'OCDE, (<http://www.oecd.org/fr/croissanceverte/36655852.pdf>)
- OCDE, 2016 – Manuel de référence pour les examens par les pairs réalisés par le CAD 2015-2016, ([https://www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/DCD-DAC\(2012\)23-FINAL-Fr.pdf](https://www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/DCD-DAC(2012)23-FINAL-Fr.pdf))
- Mark Halle & Robert Wolfe, 2016 – Follow-up and review for the 2030 Agenda: Bringing coherence to the work of the HLPF, Policy Brief, International Institute for Sustainable Development
- Plan Bleu, What regional process for the monitoring of the MSSD 2016-2025 implementation?, Workshop on monitoring of the MSSD 2016-2025 implementation, 30-31 mars 2016, Rapport de l'atelier (http://planbleu.org/sites/default/files/upload/files/MSSD%20Monitoring%20workshop%20report_final.pdf)
- PRIME-SD - Peer Review Improvement through Mutual Exchange on Sustainable Development: A guidebook for peer reviews of national sustainable development strategies, 2006
- SDG Index & Dashboards, a global report, juillet 2016, SDSN Secretariat et Bertelsmann Stiftung, (https://www.bertelsmann-stiftung.de/fileadmin/files/BSt/Publikationen/GrauePublikationen/SDG_Index_Dashboard_full.pdf)
- Swanson DA et Pinter L et al. (2004), National Strategies for Sustainable Development: Challenges, Approaches and Innovations in Strategic and Co-ordinated Action, International Institute for Sustainable Development (IISD), (https://www.iisd.org/pdf/2004/measure_nat_strategies_sd.pdf)
- CNUCED, 2015, UNCTAD peer review mechanism for competition law: 10 years of existence, A comparative analysis of the implementation of the Peer Review's, Recommendations across several assessed countries, CNUCED/DITC/CLP/2015/4, Geneva, (http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ditcclp2015d4_en.pdf)
- UNECE, Information paper, 20 years of Environmental Performance Reviews: Impacts, lessons learned and the potential to integrate the Sustainable Development Goals, Remis par la CEE-ONU et le PNUE, 27 mai 2016, ECE/BATUMI.CONF/2016/INF/5, (<https://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2016/ece/ece.batumi.conf.2016.inf.5.e.pdf>)
- PNUE, 2014 – Guidance in preparing a national sustainable development strategy: managing sustainable development in the new Millennium – Background paper no.13 - DESA/DSP/PC2/BP13, (http://www.un.org/esa/sustdev/publications/nsds_guidance.pdf)
- Nations Unies, 2016- Jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial – Rapport du Secrétaire général - A/70/684 (http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/684&referer=/english/&Lang=F)

ANNEXES

PHASE/ACTIONS(1)	Date	Secrétaire PAM / C/MDD	Plas Bleus	Pays Partenaires	Equipe Projet	Résultats attendus
PHASE PRÉPARATOIRE						
<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation case A. • Expression volonté nationale • Exercices exercise 	Mo		Formas de référence, consultation, identification et mise en place équipe experts	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre officielle d'engagement • Spécification des besoins • Nominations correspondants nationaux/division de la méthodologie • Collecte des documents de référence • Validation du tableau d'analyse et des questions aux les parties prenantes (PP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Révision de la méthodologie, migration des bases de données des pays participants • Révision de l'annexe d'analyse des documents de réf. avec les participants nationaux à discuter avec les autres partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport méthodologique • Présentations ppt pour les nationaux pays
PHASE DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES						
<ul style="list-style-type: none"> • Missions Japon (2 à 3 jours + 2 à trois séminaires régionaux et deux nationaux) • Enquêtes de la culture des Pays 	Mo+6 Mo+10		<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers nationaux pays • Identification case avec les pays participants et les membres du PAM et (C/MDD) 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettres (information sur le processus SEM/ALFA, invitation pour une réunion, listes de contacts pour réunions bilatérales etc.) • Validation des rapports nationaux • Validation du rapport national et envoi aux pays • Etude des rapports nationaux des autres pays participants 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des PP à inviter/consultés • Programme des séminaires • Draft de rapport national • Elaboration du Rapport de mission • Elaboration du Rapport national malgré les retards de l'analyse, les sources manquantes et les questions à poser aux pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des locaux pratiques et des dates pour séminaires • Rapport de mission • Rapport national • Procédure soumise aux pays
PHASE DE EXAMEN PAR LES PAIRS						
<ul style="list-style-type: none"> • Examen des Pays 	Mo+14	Por épou on / Mubonka	<ul style="list-style-type: none"> • Logistique • Finalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence on rapport national • Documents rapports nationaux • Révisions finales etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des présentations • Elaboration : <ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport de la réf. info 2. Rapports nationaux intégrant les recommandations des Pays 3. Rapport final des statistiques et n-1 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la séance des pairs • Rapports nationaux • Rapport final
PHASE DE DIFFUSION & COMMUNICATION DES RESULTATS						
	Mo+18	Diffusion des plans pour référence et Japon grâce et par validation on, seuil de membres PAM	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement documents 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion nationale 		

Tableau 9 : Organisation et planning de réalisation d'un exercice SIMPEER, intervention CoRY





Plan Bleu pour l'environnement et le développement en Méditerranée
planbleu@planbleu.org - www.planbleu.org

ISBN 978-2-912081-55-1